Cinquante-deuxième année, No 29. 20 centimes Samedi 5 et dimanche 6 février 1955.

Nouvelliste VALAISAN

SERVICE DE PUBLICITE : PUBLICITAS S. A., SION
Téléphone (027) 2 12 36
et toutes les agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	13 ct.	le mm.
Suisse et étranger	14 »	»
Réclames	30 »	»
Mortuaires	25 »	»

Réclames première page majoration de 20 %

PREMIER QUOTIDIEN D'OPINION ET D'INFORMATION
DE LA VALLÉE DU RHONE

REDACTION ET ABONNEMENTS : SAINT-MAURICE
Téléphone (025) 3 65 61
Compte de chèques postaux II c 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

Quotidien	1 an	6 mois	3 mois
Avec Bulletin officiel	32.50	17.50	9.50
Sans Bulletin officiel	25.—	13.50	7.50

Etranger : Demander le tarif

Du droit de réponse *dans la presse*

On sait qu'en Valais le droit de réponse ne fait l'objet d'aucune *obligation légale*.

Cela n'est pas du goût de tout le monde, et encore moins du goût de certains polémistes d'une opposition politique qui ne bénéficie pas de l'appui d'un journal particulier.

C'est pourquoi cette affaire est revenue sur le tapis, lors de la dernière session du Grand Conseil, sous la forme d'une motion.

Celle-ci ayant été acceptée par la majorité des quelques députés encore présents, il faudra légiférer.

Il est donc intéressant d'examiner le problème.

* * *

Dans son remarquable ouvrage traitant de la *liberté de la presse*, M. Jacques Bourquin, Dr en droit et professeur à l'Université de Lausanne, donne de précieux renseignements sur le droit de réponse.

La France et la Belgique sont pratiquement les seuls pays à avoir institué ce droit.

En Suisse, les cantons de Vaud, Berne, Tessin et Grisons les ont imités.

Nos voisins, les Vaudois, ont hérité de ce droit en 1832 déjà.

La loi actuelle ne date cependant que du 14 décembre 1937. Elle est sévère et précise, par là heureusement restrictive. Cependant elle ne réussit pas à éviter tout litige.

L'application du droit de réponse n'est pas, en effet, chose aisée, si l'on veut respecter, comme elle le mérite, la liberté de la presse.

La jurisprudence existante s'inspire des règles générales suivantes :

— 1. *Nécessité d'une relation entre l'article incriminé et la réponse.*

Cette exigence tend à empêcher l'adversaire d'envahir les colonnes de votre journal.

Le 3e alinéa de l'article 16 de la loi vaudoise dit :

« L'insertion de la réponse peut être refusée si sa teneur est contraire aux lois ou aux mœurs, si elle est injurieuse ou diffamatoire, si elle met en cause d'une façon offensante ou malveillante une personne étrangère au débat ou si elle est sans rapport direct avec l'article qui la motive. »

C'est évidemment restrictif, mais « politiquement » cet alinéa ne restreint rien du tout.

Par exemple, chaque fois que le « Nouvelliste » voudra mettre en évidence telle ou telle erreur du parti social-paysan, il devra ensuite accepter la publication des invraisemblables « explications » du duo Perraudin en mal de propagande personnelle.

Ça promet d'être drôle !

Il faudra donc prévoir quelque chose d'encore plus restrictif, afin que ne soit pas violé sans cesse le patrimoine politique propre à un journal qui défend réellement des principes, un parti.

Le contraire serait évidemment beaucoup plus facile et tranquille pour un rédacteur peu respectueux des couleurs du drapeau qu'il porte.

— J'attaque ton parti. Tu réponds dans mon journal. Et on rigole bien tous les deux.

Pas d'embêtements, pas de procès, rien...

C'est vrai, après tout ! pourquoi se jeter à l'eau pour des gens qui, ensuite, vous regarderont couler sans faire un geste ?

Heureux encore s'ils ne pressent pas de leur pied votre tête !

Mais cela est une autre histoire...

On voit que cette première règle générale doit être étudiée et établie avec la plus grande prudence.

— 2. *Juste proportion entre la citation et la réponse.*

Il est clair que la réponse doit être quantitativement limitée.

La jurisprudence actuelle admet qu'elle n'excédera pas le *double* de la longueur de l'article incriminé.

Ceci nous paraît excessif.

Nous ne voyons vraiment pas pourquoi la riposte ne serait pas simplement *égale* en longueur à l'attaque, surtout si l'on prévoit qu'elle paraîtra à la même place et en caractères identiques.

— 3. *La réponse doit être conforme à l'intérêt légitime des tiers.*

Il est en effet normal que le rédacteur puisse toujours refuser une réplique mettant en cause des tiers qui, à leur tour, pourraient user du droit de réponse.

— 4. *Conformité également aux lois, aux bonnes mœurs et à l'ordre public.*

Il tombe sous le sens que toute réponse ne remplissant pas cette condition *doit* être rejetée.

— 5. *Possibilité de réplique, de duplique...*

Le rédacteur doit pouvoir ajouter des commentaires à la réponse. S'il en résulte une nouvelle provocation, elle pourra être suivie d'une nouvelle réponse.

De répliques en dupliques, on peut faire durer le plaisir..., pas celui des lecteurs en tous les cas !

— 6. *Limitation du délai de réponse.*

La jurisprudence actuelle n'est pas pareillement complète sur ce point.

La loi vaudoise précise, elle, que le droit de réponse doit s'exercer « dans les dix jours ».

Elle admet cependant des « raisons majeures » (telles que ignorance, maladie grave, absence, éloignement, etc.) pouvant repousser la prescription *deux mois* après la publication de l'article incriminé.

Il nous semble que si l'on compte l'ignorance parmi les raisons majeures, il est inutile de parler de ce délai de 10 jours.

N'importe qui peut prétendre avoir ignoré l'existence de l'article provocateur pendant plusieurs semaines.

Allez contrôler une telle affirmation ! ?

Il aura alors tout loisir, durant ces 2 mois, de choisir le jour qui lui conviendra le mieux pour faire paraître sa réponse.

Et s'il a laissé s'accumuler plusieurs articles, il pourra ensuite bombarder votre journal de plusieurs réponses.

Pour peu qu'il sache dominer ses nerfs et calculer « la moindre », il risque de vous tomber dessus, avec son droit de réponse, au moment le plus inopportun, en pleine période électorale, par exemple.

Intéressant, n'est-ce pas ?

* * *

Les quelques règles générales et cas particuliers que nous venons de citer suffisent à démontrer combien est délicat le problème du droit de réponse.

Pour nous, il restera toujours une atteinte grave à la liberté de la presse, à la propriété privée et au patrimoine politique.

On permet à l'offensé de se servir du bien de son adversaire pour l'attaquer.

Et que devient alors ce fameux pouvoir judiciaire auquel on enlève le droit d'être seul juge ?

Bien préférable est la *rectification*, déjà en usage dans notre presse.

Elle peut suffire à réparer le préjudice, d'autant plus efficacement qu'elle est toujours prompte parce que librement consentie et même souhaitée par le rédacteur.

Tandis que le droit de réponse n'est, en fait, qu'un *droit de représailles* qui, peut-être, connaît son commencement mais ignore sa fin.

A. L.

Demain c'est dimanche

Le signe de contradiction

« Après le regard de Dieu sur le monde, rien n'est plus beau que le regard du vieillard sur l'enfant, regard qui marque le point même de la perfection et de la plus haute similitude avec Dieu » a dit quelque part Lacordaire ; de son côté, Victor Hugo a célébré, comme pas un, les beaux yeux des enfants qui sont « pleins de douceurs infinies, qui brillent et font briller tous les yeux, qui dérident les plus tristes fronts comme les plus souillés... »

Entre l'enfant et le vieillard, entre le petit être qui ne fait qu'entrer dans la vie et l'homme qui va la quitter demain, il y a une mystérieuse affinité, une indicible attirance. L'aurore a les beautés et les attendrissements du crépuscule.

Ce que fut la rencontre du vieillard Siméon avec l'Enfant-Dieu, sur le parvis du Temple de Jérusalem, l'Evangile nous le dit en termes chaleureux.

Le saint vieillard fut tellement bouleversé qu'il dut demander à Dieu d'être défendu contre son bonheur et d'avoir quelques instants de vie encore ; il eut peur de voir son cœur se briser trop vite. Dieu, qui dépasse toujours nos rêves, se plaît parfois à dépasser ses promesses elles-mêmes.

Siméon avait reçu l'assurance qu'il verrait le Christ. Le petit Enfant, pour ce vieillard, fit mieux encore. Il inspira à sa Mère de se dessaisir un instant de Lui. Des bras de Notre-Dame, le radieux petit Enfant passa aux bras de Siméon qui put le contempler à loisir et, pris par une exaltation sublime, il s'écria :

« C'eût été trop tôt tout à l'heure, mon Dieu, de me relever de ma longue et patiente veille. Maintenant, c'est l'heure. Donnez à votre humble serviteur congé de la vie et le laissez partir dans la paix.

Mes yeux n'ont plus rien à voir maintenant puisqu'ils ont vu votre salut, ce salut que vous avez préparé à la face de tous les peuples : Lumière qui fera sortir les nations de leurs ténèbres, et gloire de votre peuple d'Israël. »

Après ce chant d'amour reconnaissant le saint vieillard se recueillit. Puis, sur un ton plus grave, il mit en lumière une terrifiante vérité : Ce Jésus sera, pendant tous les siècles, un signe de contradiction, aimé par les uns jusqu'à la folie du martyre, honni, conspué par d'autres.

Il sera un signe auquel on contredira, un indicateur de salut que l'on démentira, les uns prenant parti pour, les autres contre. Autour de ce signe, élevé très haut, au regard de tous, se rallieront ceux qui auront foi et se grouperont les incrédules : « tige de Jessé, dressée comme un étendard pour les peuples ». C'est déjà la vision du Seigneur crucifié : « Scandale pour les Juifs, folie pour les gentils ; mais pour les élus, Juifs et gentils, le Christ est la force et la sagesse de Dieu. »

De même que la douleur entre, selon Isaïe, dans la définition du Christ ; de même, selon la parole de Siméon, la contradiction y entre aussi !

Où donc gît la raison d'une pareille contradiction qui fera même dire au Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde ! » ?

Dans le simple fait que la doctrine apportée par Lui CONTREDIT, souvent d'une manière violente, les inclinations des pauvres cœurs humains.

« Nemo incredulus nisis impurus, seul l'impur est incrédule » a dit saint Augustin qui parlait de choses qu'il connaissait bien.

On n'enseigne pas en vain l'humilité, la chasteté, la pauvreté à des humains que torturent, jour et nuit, les démons de l'orgueil, de l'impureté et de l'appétit des biens terrestres !

Tout comme l'eau rejaillit bouillonnante et sifflante quand elle entre en contact avec le feu, de même l'esprit du monde ne peut que se révolter lorsqu'il rencontre la conception chrétienne de la vie qui est, avant tout, refus d'obéir à la chair.

Mais seul le christianisme est devenu une religion universelle parce que seul il CONTREDIT violemment le monde. Pour vivre selon le monde, il n'est pas besoin de religion !

C.

BANQUE TISSIERES Fils & Cie
MARTIGNY
Téléphone 6 10 28 Chèques post. II c 40

Agences à FULLY, SAILLON, LEYTRON, CHAMOSON, ORSIERES, DORENAZ, BAGNES

reçoit et prête aux meilleures conditions

Caisse d'épargne à 2 ½ %
(avec privilège légal)
Bons de dépôts
à 3 ans et 5 ans
Comptes courants
à vue, à terme

Créances hypothécaires
Prêts sur billets
Comptes courants
Escompte d'effets
Change

Liquidation totale
Rabais
de 20 % à 60 %

sur tissus, lainages, couvertures, draps de Bagnes, layettes, trousseaux, lingerie dames et messieurs, etc.

Tous les articles sont de première qualité

Mlles PIZZEN, au sommet de l'Avenue de la Gare, Sion.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La presse américaine et le refus chinois

Le « New-York Times » écrit que la question se pose encore de savoir si le refus chinois constitue le dernier mot de Pékin ou si ce refus a pour but de promouvoir d'autres négociations diplomatiques. Peut-être Pékin espère-t-il trouver d'autres bases pour l'envoi d'un de ses représentants devant le Conseil de sécurité. Il pourrait s'agir aussi d'une tentative en faveur d'une conférence sur la question de Formose.

Le « Washington Post » est d'avis que l'attitude négative du gouvernement communiste chinois diminue les perspectives de solution de la question de Formose par l'intermédiaire des Nations Unies. « Le régime de la Chine communiste semble résolu à ignorer les efforts de paix des Nations Unies ». Il semble pourtant possible que l'on parvienne à une suspension de fait des hostilités dans le détroit de Formose. La réaction chinoise aux efforts des Nations Unies va intensifier les tendances vers une politique « plus dure » de la part des Etats-Unis et rendre plus difficile l'évacuation des îles Tachen. Il est plus que jamais nécessaire de rester ferme, tout en recherchant tous les moyens de sauvegarder la paix.

La petite guerre en Chine

Deux navires communistes coulés ?

L'aviation nationaliste chinoise annonce que ses bombardiers lourds ont lancé des bombes sur l'île de Yi Kiang Shan occupée maintenant par les communistes. Deux navires communistes ont probablement coulé, dit-on de source nationaliste, et deux autres ont été endommagés. Les chasseurs communistes, ajoute-t-on, ont vainement tenté de s'opposer à ce bombardement ; les tirs contre avions ont été intenses sur l'île.

Concentration des forces aériennes communistes chinoises

Le général Earle Partridge, commandant les forces aériennes des Etats-Unis en Extrême-Orient, a déclaré aujourd'hui qu'un millier d'avions — près de la moitié des forces aériennes communistes chinoises — sont concentrés à portée du groupe des îles nationalistes chinoises.

—o—

Le Saint-Office interdit « la quinzaine »

Par décret du Saint Office, a été condamné et interdit le périodique de Paris « La Quinzaine », déclare un communiqué officiel du Vatican.

Cette mesure décidée lors de la réunion plénière de la congrégation, en date du 26 janvier, a été approuvée par le Pape le 29.

Une note de l'« Osservatore Romano », relative à la condamnation de « La Quinzaine », rappelle que, en novembre 1952, l'assemblée des cardinaux et archevêques de France avait mis en garde, pour la deuxième fois, les catholiques contre ce périodique. Celui-ci, persévérant dans la voie de l'erreur, ajoute l'organe du Vatican, la même assemblée, le 11 mars 1954, lançait de nouveau un sévère avertissement, en des termes plus explicites.

—o—

Echos du monde

● Une assez forte secousse tellurique, qui a duré environ dix secondes, a été ressentie ce matin à 4 heures GMT, à **Orleansville.**

Des gourbis se sont écroulés, mais on ne signale pas de victimes. Le séisme a été perçu dans certains quartiers d'Alger.

D'autre part, deux secousses ont ébranlé, hier, la région de **Geryville, près d'Oran :** la première, assez faible, s'est produite à 3 heures GMT. La seconde, plus forte, a été ressentie à 9 heures GMT, et a duré huit secondes.

● Quatre ouvriers ont été tués, douze autres ont probablement subi le même sort et quinze ont été blessés à la suite d'une explosion de dynamite qui s'est produite aujourd'hui dans le chantier de construction d'un barrage à Akiba Shizuila, ensevelissant une trentaine d'ouvriers sous des tonnes de boue et de pierres. Ça se passe au Japon.

Timbre escompte veut dire épargne
Ne manquez pas de le collectionner
UCOVA.

Hommes qui parlent...

par Me M.-W. Suès

Pendant que les crises dont nous traîtions hier évoluent lentement, mais inexorablement, des hommes parlent. Etant donné leur notoriété, ce qu'ils disent méritent d'être retenu.

Il y a d'abord le général Mc Arthur. Vous souvient-il du vainqueur des Japonais, aux Philippines, puis dans l'Empire du Soleil-Levant même? C'est lui qui fit signer aux Nippons, à bord du cuirassé amiral, l'acte de reddition sans conditions. Il n'y avait pas plus belliqueux face aux Jaunes que le triomphateur de Corregidor. A tel point que le Président Truman, après une inspection historique, accomplie sur place, dût le rappeler aux USA et lui retirer le commandement suprême en Extrême-Orient qu'il avait exercé pendant près de dix ans. On put croire, un moment que Mc Arthur serait candidat à la Présidence. Il s'effaça devant Eisenhower, ou, plus exactement, les pontifes du parti républicain lui préférèrent l'ex-commandant en chef des forces alliées en Europe.

Or, étant rentré dans le rang, le fougueux général a totalement changé d'idées. Cela arrive souvent à ceux qui, après avoir été ce que les Yankees appellent en termes sportifs des « battants » — le mot est significatif ! — sont assez intelligents, sur le soir d'une existence surchargée de travaux, pour songer au « lendemain », c'est-à-dire au domaine spirituel. Cette perspective, toute différente, modifie de fond en comble leurs conceptions. Oyez plutôt ! Mc Arthur est né en 1880. Il a donc 75 ans. Très « vert » encore, il a eu le temps de réfléchir. Et que dit ce guerrier impénitent ?

Il demande au gouvernement de Washington de prendre l'initiative d'une déclaration solennelle tendant à abolir la guerre. Le militaire rejette les armes, doute des alliances et met soudain sa foi dans la volonté pacifique des peuples. Comme il a conservé son franc-parler, il déclare que les dirigeants des nations sont désormais « en retard » sur les sentiments des masses au nom desquelles ils gouvernent. Puis, à son tour, il réclame qu'une partie des sommes formidables consacrées aux armements soit affectée au soulagement des misères de l'humanité. On avouera que voilà un revirement total. Le général parle comme un Sage. Il s'en vient rejoindre la fameuse déclaration du délégué de Grande-Bretagne près les Nations Unies, Sir Gladwyn Vebb : « Les idées sont plus puissantes que les armes ».

Mais face à ces penseurs qui devancent leur temps, il y a les hommes d'action. Le général Ridgway, actuellement chef d'état-major des forces terrestres des Etats-Unis, successeur d'Eisenhower à l'OTAN, après avoir été successeur de Mc Arthur en Extrême-Orient, estime que c'est folie d'envisager une diminution des contingents dont il a la responsabilité, en ces heures de tension internationale. Les démocrates l'appuyent, même si le budget doit en souffrir. Ils y sont d'autant plus enclins qu'ils viennent d'apprendre que le gouvernement de la Chine Populaire décline l'invitation des Nations Unies. M. Chou en Lai ne veut pas se déjuger aux yeux de son peuple ; il exige la restitution pure et simple de Formose... Voici un subordonné qui est aux prises, non seulement avec ses supérieurs civils, le ministre de la défense et le Président lui-même, mais encore avec son supérieur hiérarchique l'amiral Radford, qui est le chef d'état-major interarmes, c'est-à-dire des forces combinées terrestres, navales, aériennes ! En d'autres termes l'amiral prétend compenser une diminution des effectifs terrestres par une augmentation de la puissance aérienne. Dispute de doctrine, dira-t-on ; affaiblissement du potentiel psychologique national, répondront les autres. C'est précisément ce qui n'est pas souhaitable à un moment où la guerre n'est plus « froide », mais déjà « tiède », même en danger de devenir « chaude ».

Et pendant ce temps la Conférence européenne du Travail qui, sous la présidence experte de M. Rubattel devrait traiter des questions propres à notre continent, bourdonne de bien étranges palabres. Vous souvient-il du temps où l'infatigable jouteur qu'était Léon Jouhaux, président du groupe ouvrier et membre du Conseil d'Administration pourchassait, session après session, les délégués ouvriers de l'Italie fasciste, leur déniant le droit de parler au nom des travailleurs de la péninsule ? Ces questions de procédure empoisonnaient l'atmosphère des réunions, mais étaient inévitables, du moment que, contrairement à la Charte du Travail, ces délégués n'étaient pas nommés par les Associations, syndicats et autres groupements représentant la main-d'œuvre. Or, dans un sens inverse, mais tout aussi net, il y a contestation actuellement, quant aux pouvoirs des représentants des employeurs soviétiques. En effet, les patrons, c'est là-bas, l'Etat, et c'est ce dernier qui les désigne. Les délégués patronaux des autres nations ne veulent pas les admettre sur pied d'égalité. Il en résulte des débats d'autant plus désagréables que le représentant russe M. Arutiunian a adopté le ton cassant et violent de feu le procureur Vychinsky ; ce qui n'est pas fait pour arranger les choses. On en arrive à se demander si la rentrée de l'URSS dans l'organisme « technique » qu'est l'Organisation Internationale du Travail était souhaitable ? L'O.I.T. ne doit pas devenir une nouvelle tribune politique, à laquelle on clame de grands principes issus d'idéologies opposées. Il s'agit d'un instrument de travail, grâce auquel s'améliorent, dans le cadre des institutions nationales existantes, les conditions de vie des salariés et de la main-d'œuvre en général. La crise que l'on enregistre dans cette Conférence régionale peut se reproduire, en juin prochain, dans la Conférence plénière. Un des meilleurs, des plus utiles organismes légués par feu la Société des Nations, se trouverait à son tour paralysé ou retardé dans ses efforts. Est-ce dans ce but que l'URSS et ses satellites ont réadhéré à l'O.I.T.? Le tripartisme est la règle fondamentale de l'Institution. Le violer c'est vider celle-ci de son essence.

NOUVELLES SUISSES

Après un accident au service militaire

Le non-lieu est prononcé

Le Département militaire fédéral communique :

Le 5 octobre 1954, nous avons informé la presse d'un accident regrettable survenu lors d'un exercice de combat de la Cp. fus. 3/90 : le fus. Ronaldo Ravandoni, né en 1933, avait été mortellement blessé au moment où, après l'allumage d'un pétard détonnant employé pour marquer le feu, il le couvrit de son casque, puis se jeta dessus.

L'enquête ouverte par la justice militaire est maintenant terminée. Sa clôture a été prononcée par décision de l'auditeur en chef du 25 janvier. Cette décision a relevé que les mobiles de l'attitude étrange du fus. Ravandoni n'ont pu être entièrement déterminés. Pour tous les témoins, le comportement de la victime fut si inattendu que les chefs responsables de l'exercice ne pouvaient le prévoir. En renseignant la troupe sur l'effet des pétards détonnants et en dirigeant l'exercice de combat ,les supérieurs du fus. Ravandoni n'ont commis aucun acte ou aucune omission engageant leur responsabilité pénale.

C'est la raison pour laquelle un non-lieu a été prononcé.

—o—

A Montreux

Une mystérieuse agression

Une agression mystérieuse s'est déroulée jeudi soir au No 10 de l'Avenue de Chantemerle, à la villa habitée par le consul du Danemark, M. V. Holbek, pharmacien à Territet. Deux individus, le visage caché par un foulard, se sont présentés à la villa. L'un d'eux cria : « Ouvrez ou je tire », au moment où l'épouse du consul refermait le guichet, en apercevant cette double apparition mystérieuse. Au même moment, une balle fut tirée, qui traversa la vitre de la porte et alla se perdre dans la cuisine. Sur quoi les deux individus prirent la fuite. La police immédiatement avisée a procédé à des recherches durant de longues heures. Les postes-frontière ont même été avisés et en plusieurs endroits, des barrages avaient été organisés pour contrôler l'identité des automobilistes.

—o—

La tempête cause des dégâts

A Neuchâtel...

Le vent qui soufflait en tempête a provoqué de grosses vagues sur le lac, qui sont venues déferler, notamment, sur la ligne de tram et la route Neuchâtel-Serrières. A un endroit même, l'eau atteignit une hauteur de 50 cm., de sorte que pendant quelques heures, la circulation dut être détournée par la route parallèle sise un peu plus haut. Des ouvriers ont travaillé sans relâche à remettre en place le ballast de la ligne, mais la circulation des trams n'a pas été interrompue. Au début de l'après-midi déjà, la route était de nouveau praticable, la violence du vent ayant sensiblement diminué.

...Et sur la ligne Berne-Lausanne

Vendredi après-midi, la violence du vent était telle que des arbres ont été déracinés en plusieurs endroits le long de la ligne Berne-Lausanne, mais surtout entre Oron et Palézieux. Ces arbres sont tombés sur la double voie. On ne circule pour le moment que sur une voie entre Palézieux et Oron. Il en est résulté des retards allant jusqu'à près de deux heures pour les trains de l'après-midi.

Maison Valaisanne de Trousseaux
R. ROCH-GLASSEY - BOUVERET
Téléphone (021) 6.91.22

Bulletin des avalanches

L'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, au Weissfluhjoch sur Davos communique :

Les chutes de neige de cette semaine ont été surtout importantes sur le versant sud des Alpes. Elles créèrent en-dessus de 1500 m. d'altitude une augmentation de la couche d'environ 60 cm. Il règne dans ces régions, dès l'altitude de 1500 m., un danger modéré de glissement de plaques de neige, en particulier sur les pentes généralement exposées au nord.

Le danger d'avalanches est pratiquement inexistant dans les autres régions, y compris l'Engadine qui a enregistré jusqu'ici 10 à 20 cm. de neige fraîche.

A travers le pays

● A la douane de **Ponte-Chiasso,** les douaniers suisses ont visité une automobile de Vérone dont le propriétaire avait été signalé comme devant faire de la contrebande de stupéfiants. Dans un double-fond du véhicule, rendu hermétique grâce à un ingénieux système, les douaniers ont découvert, non des stupéfiants, mais une grande quantité de pénicilline que l'automobiliste voulait passer en Italie.

● Jeudi soir, à la gare de **Rorschach-Debarcadère,** un ancien ouvrier du bâtiment, Albert Dornbierer, 73 ans, est tombé pour des raisons inexpliquées entre le quai et les roues d'un train qui arrivait au même instant. Le vieillard est mort peu après des suites de ses blessures.

● Dans la nuit de jeudi, un vol avec effraction a été commis dans le bureau des entreprises de transports du canton de Zoug. Les coupables, inconnus, ont dérobé plusieurs centaines de francs.

● Le 3 décembre dernier, un incendie détruisait compètement l'auberge d'Ebnat « Zum Sternen ». Le juge d'instruction du **Haut-Toggenbourg** a constaté que le feu avait été mis intentionnellement. La femme de l'aubergiste a avoué avoir mis le feu. Elle se trouve actuellement en prison. Le bâtiment incendié était assuré pour la somme de 80,000 francs.

—o—

La Suisse

Société d'assurances sur la vie Lausanne

Les nouvelles assurances sur la vie conclues en 1954 ont porté sur 50,1 millions de capitaux (47,9 millions en 1953), montant le plus élevé qui ait été atteint jusqu'ici. Compte tenu des sommes payées pour les assurances échues par suite de décès ou d'arrivée à terme, ainsi que des autres annulations, le portefeuille des assurances en cours s'élève à 530 millions, en augmentation de 24 millions sur l'année précédente. Le taux de la mortalité a continué à être favorable, confirmant ainsi les constatations sur la prolongation de la durée moyenne de la vie humaine.

—o—

Arrestation de deux bandits

On sait que, dans la nuit de samedi à dimanche, un ouvrier agricole qui rentrait chez lui, de Baar à Neuheim, fut frappé par deux inconnus jusqu'à ce qu'il perdit connaissance et dépouillé de son argent. Mardi ,aux premières heures, dans le canton de Lucerne, à Knutwil, un homme fut de nouveau attaqué par deux inconnus, qui le soulagèrent des 130 francs qu'il avait sur lui. Le signalement de l'un des bandits de Knutwil désignait un maçon de 29 ans, habitant Baar, qui, avec son complice, un platrier de 18 ans, lui aussi domicilié à Baar, put être arrêté. L'on découvrit que les deux individus étaient aussi les auteurs de l'agression commise à Neuheim.

Entre leurs deux exploits, ils avaient commis à Lucerne un vol dans un hôtel et assailli, pour la voler, une femme, ainsi que tenté plusieurs cambriolages d'hôtels.

A Hochdorf, ils avaient volé, à l'église, le sac à main d'une femme.

Le café le plus apprécié
est incontestablement celui qui porte la marque
Pelco
le vrai café Pellissier

BANQUE CANTONALE DU VALAIS
Banque Cantonale du Valais
Gérance de Titres
Location de safes
Chambres fortes
à Monthey - Martigny - Sion
Sierre - Brigue
SECURITE ET DISCRETION

Toi et la pomme

Pommes de l'enfance...

Si j'ai quelque chose à dire sur les pommes? Eh! je crois bien. Je crois même que les pommes c'était toute l'enfance... Et j'espère qu'il en est encore ainsi. Quand je vois ces gamins que l'hiver enchante nous montrer des joues rouges... « qu'on en mangerait »... quand je les vois, à deux, à trois dans un coin, ce n'est pas un souvenir qui me revient... c'est tout un monde de souvenirs où la pomme joue un rôle de premier plan.

Nous avions des mots. Je pense que les enfants d'aujourd'hui en ont d'autres, mais qui veulent marquer les mêmes rites:

— *Priomo* (pris au mot) pour le premier « rongeon »!

Et aussitôt, un autre gamin courait sur ses socques et levait la main :

— *Priomo* pour le second « rongeon ».

Eh oui! C'est que c'était précieux, une belle pomme. Le plus fortuné des trois (pas le plus riche à sa maison, il n'est pas question de cela, chez les gamins — disons: le plus veinard) le plus veinard des trois avait en main une belle pomme. Une de ces pommes saines, dure et douce en même temps, teintée brune sur un côté, et montant vers des rouges, vers des orangés qui faisaient tout un coucher de soleil à eux seuls. Avec si possible « des grains de beauté ». C'est que nous nous y connaissions à notre manière, en pommes! Aucun nom, ou peut-être, entendus ici et là, ou arrangés par nous: « reinette » ou encore « une pomme raisin ». Ah, cette idée de pommes raisin, ce qu'elle nous travaillait. Et donc, le plus veinard mangeait d'énormes morceaux de la belle chair craquante. Croc! et un pan tombait. Croc! un autre pan... Quand il aurait fait le tour, s'il était régulier, correct, honnête, tenant parole... Il passerait ce « premier rongeon » à celui qui avait crié avant les autres. Ce garçon-là récupérerait les bons morceaux restant à ce diabolo rapidement façonné. Pendant que le troisième, faisant autant de mines qu'un singe, ou fronçant tout le visage comme un jeune chien qui regarde une fourmi, geignait, à chaque parcelle enlevée: c'est que le « deuxième rongeon » serait maigre...

O temps heureux de l'enfance!

Encore est-ce vite dit: Je me souviens de ces mois de novembre (ou début décembre), où je m'en allais chez le paysan, avec mon père, chercher la provision de pommes. Cela se faisait selon les rites. Le paysan avait écrit... ou répondu. Un certain samedi, pendant que les autres s'amusaient, moi, le nez contre la bise, je quittais la ville, tirant un petit char. Dix ou quinze kilomètres. Plutôt quinze que dix. Le dernier tram sur route s'arrêtait de me faire compagnie. Enfin la ferme; le chien qui aboie. Et là, les corbeilles; comment pouvait-on récolter tant de merveilles, et même les céder contre argent? Bien vite c'était le retour, parce que la nuit allait se clore à quatre heures. Et maintenant, la bise dans le dos m'apportait le parfum des pommes. Tout au long de mon anxieuse route: car je devais surveiller que la roue ne se prenne pas dans le rail, sinon les fruits précieux, tout cet orient de pommes, toutes ces magnificences auraient roulé sur la route.

Et puis, c'était, avec une lampe à pétrole applique, la mise sur les claies:

— Veux-tu bien les poser, et non les rouler... sacripant! Ne va pas me les mâcher, elles sont si belles...

Et c'est vrai. Avec du soin, on en aurait pour jusqu'aux approches de Pâques.

On grandit, on a moins peur du rail. On aime toujours les pommes. Au collège, je fis fortune, vers douze ans, au dépens de ma maman. Elle m'avait toujours dit:

Les pommes, tu peux en prendre tant quet u veux. Ça te fait les joues, et puis, tu sauras déjà t'arrêter. Et puis, c'est si bon!

Au collège, il n'y avait pas que des gaillards comme nous, bien du pays, avec appartement et caves, et de tout. Il y avait ces malheureux riches, venus de l'étranger, qui étaient en pension (il y en avait même un dans un hôtel, et nous, nous en étions ébahis)... Et je dis bien « malheureux riches » car ils étaient riches et ils étaient malheureux. Ils manquaient de tous ces riens qui font la vie... Et premièrement de pommes, eh, pardi!

Ils auraient pu s'en acheter dans les boutiques? Mais si vous dites ces choses, c'est que vous n'avez donc jamais été enfants? Dans une boutique, on leur en aurait vendu quoi? Cinq kilos, une mesure, un sac, un panier? Où les mettre? On savait alors vivre avec les pommes...

Et puis, les miennes étaient si tentantes: je les faisais briller: oui, comme ça, en faisant « heu » premièrement avec l'haleine — et ensuite je les frottais sur ma manche. De vrais miroirs. De plus: elles n'avaient pas été choquées; elles n'avaient pas un bleu, pas un brun, pas une meurtrissure.... Elles voyageaient dans un sac d'école en cuir de vache. Je n'étais pas ridicule, parce que je ne me croyais pas ridicule, ce qui est le secret. Je disais: « Ce sac, eh, malheureux! C'est ma grand-mère qui me l'a payé ». J'en étais ennobli.

Donc, j'ai vendu des pommes. A l'unité. A la pièce. Et cher! A des garçons qui venaient de Buenos-Aires ou environs... Quatre sous. Dans ce temps-là... Quand, avec trois sous on avait un bâton de nougat de Montélimar...

Des pommes? Mais je pourrais vous parler de pommes jusqu'à demain: tenez. Ma première bonne-amie (j'avais cinq ans)... C'est elle qui me voulait. Qu'est-ce qu'elle a sorti de sous son jupon, dans une poche, juste avant la culotte de grosses mailles? — Vous l'avez dit: une pomme. Et j'ai pris la pomme. Et je l'ai mangée. Sous le banc, bien sûr. Elle était chaude.

Des pommes chaudes? Cela vous rappelle quelque chose? A moi, oui. Premièrement, la tarte aux pommes. Je n'en suis pas encore lassé. Et puis, il y a cette pomme que ma maman me permettait de mettre au four, avec sa pelure, mais un trou au milieu, et du beurre dans le trou, et un petit plat de métal pour recueillir ce jus parfumé, fruité et grillade ensemble...

Vous connaissez beaucoup de choses qui sentent aussi bon qu'une pomme au four?

Vous voyez bien. Jusqu'à demain, on vous dit. Et encore à peine aurait-on commencé à parler des pommes. Des pommes que l'on pendait à l'arbre de Noël, vous vous en souvenez?

C.-F. Landry.

Le fer à cheval

Catherine doit descendre à la ville pour porter un témoignage. Elle en est très ennuyée. Elle sait qu'elle ne peut se souiller par un faux témoignage et que les dépositions en tribunal soulèvent la plupart du temps des inimitiés longues et pénibles.

Mais ce qui la rend particulièrement perplexe, c'est qu'elle a le pressentiment d'un prochain malheur : tous les signes maléfiques sont accourus pour l'en persuader.

Durant son sommeil, d'affreux cauchemars la mettaient en danger de mort. En fouillant dans le buffet, elle a, ce matin, renversé la salière. Pour sûr, est-il un plus mauvais présage ? Puis, sur la table, elle a trouvé la cuillère et le couteau dessinant bel et bien une croix de male fin. Bientôt, du plafond descendait en se balançant à son fil, une araignée de maison : c'est clair, araignée du matin ,chagrin.

Enfin, pensa-t-elle avec morgue, si ce n'est pas une aberration de faire descendre quelqu'un de la montagne en plein hiver, par des chemins neigeux et verglassés, un vendredi treizième jour du mois !...

Il faut, se dit Catherine, conjurer le mauvais sort. Elle sort d'un réduit un fer à cheval rouillé. Soigneusement, elle le dépose au fond de son cabas.

Quand elle ferma la porte de sa maison, voilà qu'un gros chat noir grimpe la paroi de la grange voisine. Le mauvais sort m'accompagne, se dit-elle, pâlissant.

Pour combler la mesure de ses tristes pressentiments, ne dut-elle pas, au fond de la ruelle, se faufiler pour passer sous l'échelle d'un électricien qui posait des pottelets. Jour néfaste, se dit-elle, jour catastrophique.

Le soir, elle remonta toute guillerette au village : aucun malheur n'avait fondu sur sur elle et même son témoignage ne lui fut point demandé, les plaignants s'étant mis d'accord avant la séance. Le fer à cheval a conjuré le mauvais sort, pensait-elle en sa folle tête.

Pour une chrétienne, on l'aurait crue moins crédule et surtout moins superstitieuse. On aurait compris que dans son émoi, elle eut invoqué Saint-Christophe ou son ange gardien. Mais qu'elle eut confiance en ce fer à cheval, voilà qui fait se tordre de rire.

(V).

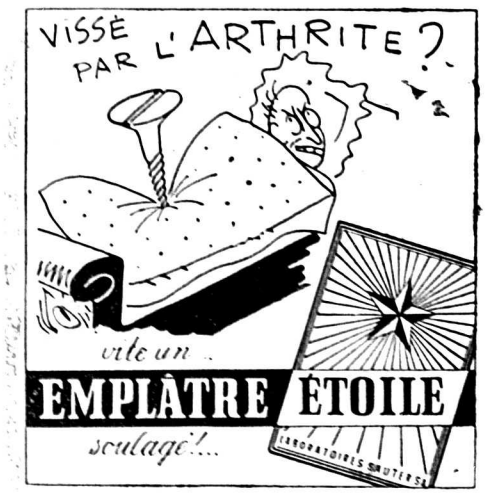

VINS CHOISIS & PLANTES, C'est..
NOBLESSE
LE VERMOUTH RACÉ, NATUREL

A tous les catholiques suisses

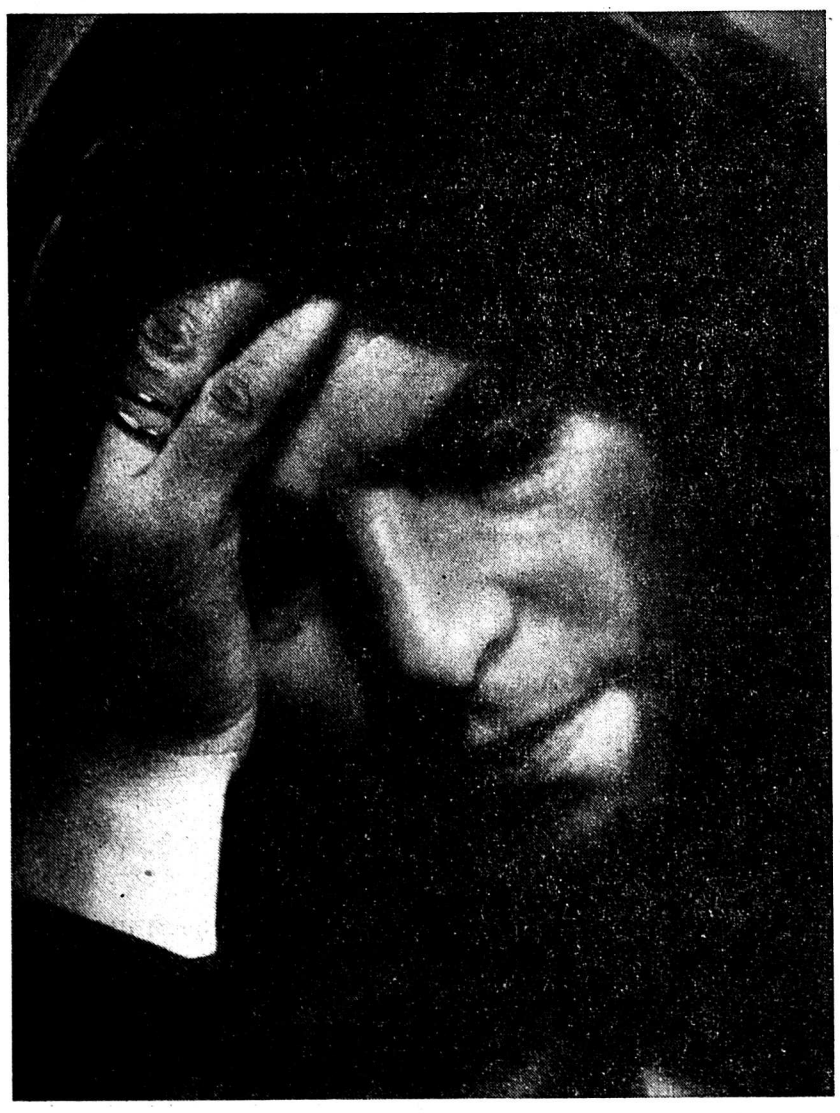

Aujourd'hui encore, des réfugiés, sans patrie et sans toit, par centaines de mille, errent à travers le monde. Ils sont sans ressource, sans joie, sans but, sauf celui de trouver un asile à l'abri de la persécution et du désespoir.

Ce sont des catholiques persécutés à cause de leur idéal et de leur foi, qui ont subi toutes sortes de vexations et même de brutalités, à qui on a enlevé le gagne-pain, qu'enfin on a chassés de leur patrie.

Actuellement, chez nous en Suisse, il y a surtout **les vieillards, les malades** et **les infirmes.** Ils ont un urgent besoin d'aide. Notre idéal chrétien d'amour du prochain nous fait un devoir de secourir les catholiques qui souffrent à cause de leur foi. Nous pouvons les aider de nos prières, mais aussi de tous les moyens matériels susceptibles de leur procurer un nouveau foyer, des soins et un retour à la santé.

Si cette année encore les évêques suisses s'adressent à tous les catholiques, c'est pour que cette fois encore leur appel ne reste pas sans écho. Collaborez à cette action, afin que nous puissions aider tous nos frères dans la foi.

Rappelez-vous le mot du Christ : Ce que vous avez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.

Angelo Jelmini, Evêque titulaire de Thermes, Délégué apostolique du Tessin, Doyen de l'Episcopat Suisse.
François von Streng, Evêque de Bâle et Lugano.
Joseph Meile, Evêque de Saint-Gall.
Christian Caminada, Evêque de Coire.
François Charrière, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg.
François-Nestor Adam, Evêque de Sion.
Louis Haller, Evêque titulaire de Bethléem, Abbé de Saint-Maurice.
Benno Gut, Abbé d'Einsiedeln.

* * *

Pour pouvoir répondre avec plus de facilité et selon son cœur à cet émouvant appel, chaque abonné du « Nouvelliste » trouvera un BULLETIN DE VERSEMENT **encarté dans ce numéro à la demande de la** CENTRALE SUISSE DE « CARITAS », **à Lucerne.**

Les offices religieux

du 5e dimanche après l'Epiphanie

Sierre

EGLISE PAROISSIALE. — Messes basses: 5 h., 6 h. 30, 7 h. 15, 8 h. 15, 9 h. 05 Grand-Messe à 10 h.

ANCIENNE EGLISE: pour les paroissiens de langue allemande: 8 h. 15, grand'messe à 9 h. 30.

Temple protestant: 9 h. 30, culte allemand.

Clinique Beau-Site: Messe à 6 h.

HOPITAL: Messe à 6 h. 30.

Sion

PAROISSE DE LA CATHEDRALE. — Messes basses 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30; 7 h. messe et sermon; communion mensuelle des hommes; 8 h. messe des écoles; 9 h. hl. Messe mit Predigt; 9. Châteauneuf-Village, messe et sermon; *10 h. Office paroissial;* 11 h. 30 messe basse; 18 h. Chapelet, vêpres et bénédiction.

PAROISSE DU SACRE-COEUR. — Messes basses 6 h. 30, 7 h. 15, 8 h. 15; 9 h. 15 *messe chantée;* 11 h. messe basse; 18 h. 15 Chapelet et bénédiction.

MESSE AUX MAYENS. — Dimanche 6 février, messe à Bon Accueil à 10 h.

EGLISE REFORMEE. — Dimanche 6 février 1955, culte à 9 h. 45 Sainte Cène; à 11 h. culte pour l'enfance.

Martigny

Martigny-Ville: Messes basses à 6 h. 30, 7 h. 30, 9 h. 30; office paroissial à 10 h. 30. A 8 h. 45 (messe des enfants).

Martigny-Bourg: Messes à 8 h. et 9 h.

Martigny-Croix: Messes à 10 h.

La Fontaine: Messe à 8 h.

Ravoire: Messe à 9 h. 30.

Charrat: Messes à 7 h. et 9 h. 30. A 8 h. messe des enfants.

Monthey

EGLISE PAROISSIALE: Messes basses: 6 h. 30, 8 h., 11 h. 15. Messe des enfants: 9 h. Grand'Messe: 10 h. Prière: 17 h. 15.

LES GIETTES: Messe à 9 h. 30.

PAROISSE PROTESTANTE: 9 h. 45 Culte.

Du soleil dans vos bronches!

Il faisait mauvais temps et vous vous êtes enrhumé. Votre nez coule, vous respirez difficilement. N'attendez pas plus longtemps. Dès ce soir, dans un bon grog, prenez deux cuillerées à soupe de l'actif **Sirop des Vosges Cazé,** il calmera votre toux et dégagera vos bronches.
De trois à quatre cuillerées à soupe par jour à prendre de préférence dans une boisson chaude.

Chez vous, **SIROP DES VOSGES**
Au dehors: **PATE DES VOSGES**

Ravoire

Jeunesse conservatrice

Les membres actifs et passifs de la Jeunesse conservatrice « L'Union » de Ravoire, sont convoqués en assemblée générale dimanche 6 février 1955 à 10 h. 30 au Café Martial Giroud.
Ordre du jour habituel.

Le Comité.

Subvention fédérale pour Morgins

Le Conseil fédéral a alloué au canton du Valais une subvention pour la construction d'un chemin forestier de Fayot à Morgins (première étape), commune de Troistorrents.

Chronique de Martigny

Une pêche miraculeuse...

C'est celle que vous ferez en allant au loto des pêcheurs du district de Martigny, **dimanche 6 février de 14 h. 30 à 23 h.** au Café du Stand à Martigny.

En effet, vous pourrez vous en retourner avec les lots les plus traditionnels : poulets, salamis, canards, vacherins, fromages, caisses de vin, comme avec les lots les plus sensationnels et extraordinaires : gigots de chevreuil, truites, un saumon de 3 kg., bons pour truites, cageots de fruits, une échelle pour ramasser les fruits, etc., etc.

Personne ne sera « bredouille ». Et même si cela était, vous pourrez vous consoler en pensant que vous avez fait un geste apprécié en assistant au loto des pêcheurs, eux qui prennent avec philosophie leurs rentrées de pêche « bredouille » !

Carnaval de Martigny 1955

Ensuite d'un arrangement heureux entre les comités de Carnaval de Martigny et de Monthey, il a été convenu d'organiser les cortèges carnavalesques, alternativement dans chacune des deux villes. Martigny ayant organisé ses cortèges en 1954, ce sera donc cette année à Monthey que se dérouleront ces manifestations.

La Ville et le Bourg de Martigny auront quand même leur carnaval qui attirera la grande foule en Octodure, car il sera placé sous le slogan :

« Martigny - Carnaval de nuit »

En effet, tous les établissements publics, décorés et animés par une musique de circonstance, les grands bals masqués en Ville et au Bourg (Casino, Bamby, Grande Salle) créeront une ambiance du tonnerre. Tout le monde voudra se masquer ; on nous promet des locations de costumes à des prix très modestes.

Communiqués officiels :

1. **La « Bise ».** — Comme d'habitude, la « Bise » paraîtra deux fois, le dimanche et le mardi. A vos plumes, gens d'esprit ! Envoyez vos bonnes blagues, histoires savoureuses ou cocasses, à la rédaction, Case postale, Martigny-Ville. Des boîtes aux lettres seront placées dans différents établissements de la Ville, de La Bâtiaz, du Bourg et de la Croix.
   Vendeurs : Les intéressés à la vente de la « Bise » peuvent s'inscrire à l'imprimerie Montfort, à Martigny-Ville.
2. **Thé d'enfants.** — Le joli thé-concours qui remporte chaque année un succès grandissant sera de nouveau organisé le samedi 19 février, à 16 heures. Le comité encourage toutes les mamans à costumer leurs enfants pour cette charmante fête. Un riche pavillon de prix récompensera les plus méritants.
3. **A MM. les cafetiers-restaurateurs de la Ville et du Bourg.** — Le comité invite chacun à décorer son établissement, ce qui est évidemment dans votre intérêt. Prière de communiquer tout de suite le sujet de la décoration, ceci afin de pouvoir établir le programme général. (Communications à M. Stalder, chef de presse (tél. 6 10 52, ou 6 12 53 dès 18 h.)

Avec la Société de Secours Mutuels

La Société de Secours Mutuels de Martigny et environs tenait, mardi soir 1er février, devant un nombreux public, ses assises annuelles. Me Victor Dupuis, président, en un style agréable et clair, retraça l'activité de la Société durant l'année écoulée et fit part des projets du Comité. L'augmentation régulière et réjouissante du nombre des membres, qui ascende aujourd'hui à 2200, atteste bien l'intérêt que suscite la Société, la plus importante de la Fédération valaisanne, qui célébrera son centenaire en automne 1955. Durant l'année 1954, les prestations versées aux membres frappés dans leur santé, se sont élevées à près de 100,000 francs. 1197 adultes et enfants ont bénéficié de l'assistance de la Caisse. Ce nombre important de cas indemnisés exigera, sans doute, l'obligation d'équilibrer les prestations avec les primes modestes qui tendent à se révéler insuffisantes, par suite aussi des tarifs médicaux et des prix des médicaments. Toutefois, le Comité compte avant tout sur la discipline mutualiste et la solidarité pour enrayer une mise à contribution abusive de la caisse. L'assemblée accepta les comptes présentés et une modification des statuts assurant, à l'avenir, la couverture des cas de polyomiélite et de longue maladie, incontestable progrès social.

Après l'assemblée administrative, en une causerie empreinte d'humour, le célèbre pilote des glaciers Hermann Geiger captiva l'auditoire. Il sut, avec simplicité et modestie, faire revivre le développement prestigieux de ce sport audacieux dont il est le promoteur, et démontrer sa précieuse utilité. Les nombreux clichés présentés, admirables de finesse et de couleur, ainsi qu'un film sonore, firent apprécier, plus encore que le sportif hardi, l'être sensible aux charmes et beautés de la nature.

Encore une fois, bravo et merci M. Geiger, pour l'agréable soirée que vous nous avez procurée.

N.-B. — Les personnes qui désirent s'assurer auprès de la Société de Secours Mutuels peuvent se documenter, sans engagement, chez M. Henri Sauthier, secrétaire municipal, ou chez M. Jean Bollin, Agent de la Caisse d'Epargne du Valais.

—o—

Déclaration d'impôt 1955-56

Impôt fédéral pour la défense nationale, 8e période

Impôt cantonal et communal

A. Personnes physiques.

Les formules de déclaration en vue de la taxation de l'impôt fédéral pour la défense nationale, 8e période (1955-56) et de l'impôt cantonal et communal 1955-56 ont été envoyées aux contribuables au courant de janvier a. c. par l'intermédiaire de l'Administration communale. Nous rappelons que ces déclarations doivent être renvoyées à l'Administration communale dûment remplies, signées et accompagnées des pièces utiles **jusqu'au 15 février 1955.**

Les personnes physiques assujetties à l'impôt fédéral, cantonal ou communal qui n'auraient pas reçu de formule doivent en réclamer une à l'Administration communale de leur domicile au 1er janvier de l'année courante. Le fait de n'avoir pas reçu de formule officielle ne dispense pas le contribuable de déposer sa déclaration. Le régime financier de 1955 à 1958 contient la disposition nouvelle suivante, valable pour l'IMPOT FEDERAL POUR LA DEFENSE NATIONALE : le revenu provenant de l'activité lucrative des enfants mineurs, est taxé séparément, que les enfants vivent en ménage commun avec leur parents ou hors du ménage de ces derniers, qu'ils travaillent chez des tiers ou dans l'exploitation de leurs parents. Les autres revenus des enfants mineurs, en particulier le rendement de leur fortune, ainsi que cette fortune elle-même, sont, comme jusqu'ici ajoutés aux éléments imposables du détenteur de la puissance paternelle. Les enfants mineurs ayant un revenu provenant d'une activité lucrative doivent remettre personnellement une déclaration d'impôt à l'administration communale où ils séjournent.

B. Personnes morales.

Les Sociétés anonymes, S. à. r. l., Sociétés en commandite par actions, Sociétés en nom collectif, coopératives, autres personnes morales de droit privé et de droit public, recevront dans le courant a. c. directement du Service cantonal des Contributions, les formules de déclarations d'impôt avec les annexes nécessaires. Ces pièces doivent être renvoyées en double exemplaire au Service cantonal des Contributions à Sion.

Impôt anticipé.

La déclaration par le contribuable de ses capitaux et rendements suisses, lui permet d'obtenir la ristourne de l'impôt anticipé de 25 % qui, à ce défaut, reste acquis à la Confédération. De même la déclaration des capitaux étrangers donne droit au recouvrement : 1) de la retenue supplémentaire USA de 15 %, 2) de l'impôt à la source suédois de 15 %, 3) de l'impôt hollandais de 15 %. Le canton du Valais rembourse pour le compte de la Confédération chaque année en moyenne Fr. 1,000,000.— aux contribuables ayant déclaré leurs avoirs. Une déclaration plus étendue des capitaux permettrait une augmentation de ce chiffre et profiterait grandement au canton et aux communes, sans qu'il en résultât en définitive un accroissement onéreux des charges fiscales du requérant.

Pénalités en cas d'infractions.

Celui qui remet tardivement sa déclaration d'impôt, la remet incomplète ou ne la remet pas du tout, qui tente de se soustraire à l'impôt par des indications inexactes ou incomplètes, qui décide intentionnellement un contribuable à une soustraction fiscale ou l'aide à le faire peut être frappé d'une amende et perdre, selon les circonstances, le droit de réclamation et de recours.

Office de renseignements.

L'administration communale ou le Service cantonal des contributions renseignent sur toutes les questions concernant l'impôt pour la défense nationale, l'impôt cantonal ou communal.

Sion, le 1er février 1955.

Service cantonal des contributions.

—o—

Au Couvent de Ste-Ursule, à Brigue

De grandes transformations sont prévues à l'Institut Ste-Ursule à Brigue. A cet effet un concours est ouvert pour l'étude d'une construction nouvelle ainsi que de transformations.

Ce concours, suivant les principes de la SIA est ouvert à tous les architectes établis et domiciliés dans le canton du Valais ainsi que les architectes établis et domiciliés hors du canton, mais originaires du Haut-Valais.

—o—

Un prince à Troistorrents

Demain dimanche, le prine Kine du Lotoland sera de passage à Troistorrents, où, pour un jour, il régnera en maître à la salle paroissiale.

En effet, c'est à l'occasion du loto organisé par la Jeunesse de l'Action Catholique que ce prince bien sympathique fera des heureux parmi le public qui viendra tenter la chance tout en aidant nos jeunes par leur appui.

Une cantine pour tous les goûts sera à leur disposition, ainsi qu'un bar où l'on trouvera les crûs les plus fameux.

De plus des lots tels que : jambons, fromages, etc... ne seront pas le moindre attrait de ce loto qui débutera vers 14 h. environ.

Tous y sont cordialement invités.

—o—

Trio « Ars viva »

Le programme de cet ensemble formé d'un violon, violoncelle et d'un piano, comprendra entre-autres :

Un trio de Beethoven op. 121 où le génie du compositeur laisse libre cours à son ingéniosité et à sa virtuosité dans l'art de la variation. Puis le trio en ut majeur de Brahms, cette sorte de Fauré allemand avec un lyrisme commun en dépit de la différence de mesure et de sensibilité ainsi que le trio de Frank Martin, d'une exubérance joyeuse et d'une verve caustique, s'inspirant des chants populaires irlandais.

Remercions les initiateurs de nous offrir le lundi 7 février, à 20 h. 30, des œuvres limpides, inexplorées des mélomanes, tant cette formation instrumentale est rare.

Location chez Hallenbarter, tél 2 10 63.

Rhumatismes
BAYER
ASPIRINE
aussi active qu'inoffensive
A5

RADIO-PROGRAMME

Samedi 5 février

SOTTENS. — 7 h. Radio-Lausanne vous dit bonjour ! Culture physique. 7 h. 15 Informations. 7 h. 18 Bulletin d'enneigement. 7 h. 20 Premiers propos et concert matinal. 11 h. Emission commune. 12 h. 15 Variétés populaires. 12 h. 30 Chœurs de Romandie. La Chanson du Rhône, direction Jean Daetwyler. 12 h. 45 Heure. Informations. 12 h. 55 La parade du samedi. 13 h. 20 Vient de paraître... 13 h. 45 Le Grand Prix du Disque. 14 h. 15 La vie des affaires. 14 h. 25 En suivant les pistes sonores... 15 h. Un trésor national : le patois. 15 h. 20 Une demi-heure avec l'Orchestre de Radio-Zurich. 15 h. 50 L'auditeur propose... 17 h. 15 Moments musicaux. 17 h. 30 Swing-Sérénade.

18 h. Cloches du pays. 18 h. 05 Le Club des Petits Amis de Radio-Lausanne. 18 h. 40 Le courrier du Secours aux enfants. 18 h. 55 Le micro dans la vie. 19 h. 13 Heure. Le programme de la soirée. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le miroir du temps. 19 h. 45 Magazine 55. 20 h. 10 La guerre dans l'ombre. 21 h. 15 Les auditeurs à l'école de la fantaisie. 21 h. 40 Simple police. 22 h. 05 La parade des succès. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Les Championnats suisses de ski. 22 h. 50 Entrons dans la danse.

BEROMUNSTER. — 15 h. Musique légère. 15 h. 50 Causerie en dialecte. 16 h. 10 Concert populaire de la Suisse Centrale. 17 h. Rétrospective sur les débuts du ski. 17 h. 30 Petit concert militaire. 17 h. 45 Entretien. 18 h. Pour les jeunes. 18 h. 30 Etudes 1 à 6, Chopin. 18 h. 45 Notre causerie du samedi. 19 h. Cloches des églises de Zurich. 19 h. 05 Les Championnats suisses de ski. 19 h. 15 Programme selon annonce. 19 h. 25 Communiqués. 19 h. 30 Informations. 20 h. Pot pourri amusant. 21 h. 30 Musique après les courses. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Musique de danse.

Dimanche 6 février

SOTTENS. — 7 h. 10 Salut musical. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Concert matinal. 8 h. 45 Grand-messe. 9 h. 55 Sonnerie de Cloches. 10 h. Culte protestant. 11 h. 20 Les beaux enregistrements. 12 h. 20 Problèmes de la vie rurale. 12 h. 35 La danse du balai. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 En attendant « Caprices ». 13 h. Caprices 55. 13 h. 45 Les souvenirs de M. Gimbrellette. 14 h. Le comte de Luxembourg. 15 h. 15 Variétés internationales. 15 h. 30 Reportage sportif. 16 h. 45 Rendez-vous dansant. 17 h. L'initiation musicale. 18 h. Le salut dans les anciennes religions du Proche-Orient. 18 h. 15 La Ménestrandie. 18 h. 30 L'actualité protestante. 18 h. 45 Les championnats suisses de ski et résultats sportifs. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Hôtel-Melody. 20 h. 10 A la découverte. 20 h. 25 Les merveilles de la nature. 20 h. 40 Visages romantiques. 21 h. 40 Musique romantique. 22 h. 10 L'heure poétique. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Nouvelles du monde chrétien. 22 h. 50 concert spirituel.

BEROMUNSTER. — 7 h. Informations. 7 h. 10 Concert matinal. 9 h. Culte protestant. 10 h. Prédication catholique. 10 h. 30 Poésie et musique. 11 h. 20 Concert symphonique. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 Orchestre récréatif. 13 h. 30 Calendrier paysan. 14 h. 15 Concert populaire. 15 h. Un récit d'Ed. Wirz. 15 h. 15 Concert. 16 h. Invitation à danser. 16 h. 40 Le Chevalier à la Rose de Richard Strauss. 18 h. Résultats sportifs. 18 h. 25 Disques. 18 h. 30 Les sports du dimanche. 19 h. 10 Championnats suisses de ski. 19 h. 30 Infomations. 20 h. Suisses à la Légion étrangère. 21 h. 10 Le Chevalier à la Rose de Richard Strauss (acte II). 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Le Chevalier à la Rose (acte III).

CASINO DE MONTREUX

AU CABARET

Un programme exceptionnel avec les ambassadrices du charme et de la beauté.

Pola GAPA - la belle CHRISTINE
Cerry CORANA - Corène AMATA

Dimanche, dès 16 heures :
Thé dansant avec attractions
dès 15 heures 45 :
Thé-concert

SALLE DE JEUX

THEODORA DUBOIS

LA MORT SUR LE TOIT

56

Roman policier

— On le dirait, dit Jeffrey. On pourrait aussi avoir mis un clou dans son soulier, mais c'est trop invraisemblable. On sent le clou avant de marcher dessus. Et je me demande si on pourrait enduire la pointe d'une quantité suffisante de fluorescéine.

— Crois-tu, demandai-je à mon tour, que quelqu'un ait pu lui faire une piqûre à la plante du pied ? Imagines-tu une scène, une conversation qui rende cette supposition plausible?

Bud renifla, ricana. Nous avions tous l'esprit assez tendu pour rire des pires horreurs.

— Cela dénote en tous cas un esprit raffiné répondit Jeffrey. Parce que personne n'aurait l'idée d'examiner la plante du pied. Le coup a été monté avec une ruse, une habileté remarquable. Madame Vinson a été assassinée par quelqu'un qui la savait fervente des bains de soleil, et qui savait aussi qu'une personne ayant subi une injection de fluorescéine et s'exposant ensuite aux rayons solaires, meurt rapidement et de manière inexpliquable.

— Qui pouvait connaître ces propriétés de la fluorescéine ? répliqua Bud. Burch, naturellement — peut-être Polly ? Rufus Keyes et Jill sont intelligents, ils peuvent s'informer n'importe où d'un sujet qui les intéresserait. Madame Murray est plus fine qu'elle n'en a l'air, plus perverse aussi peut-être. Quant au vieux Fargo, a priori on peut dire qu'il assassinerait n'importe qui; mais son domaine est la finance.

Jeffrey l'interrompit :

— Nous n'en sommes pas encore là. Nous ne savons pas même encore comment la fluorescéine a été injectée dans le pied. Anne, si tu veux me laisser descendre seul au poste de police, Bud te raccompagnera à la maison. Je me ferai reconduire par O'Connor ou par Otis.

J'acceptai avec plaisir. Il était une heure du matin quand je me laissai tomber dans mon lit. Je m'endormis aussitôt, malgré l'anxiété qui me tenaillait.

Une heure s'écoula peut-être jusqu'au retour de Jeffrey. Je me réveillai lorsqu'il heurta une table en se déshabillant dans l'obscurité.

— C'est bien allé ? demandai-je, encore à demi-endormie.

— J'ai vu O'Connor et Otis, ils ont téléphoné à la sûreté. Otis est sceptique, mais les autres se sont lancés avec joie sur l'affaire. Si seulement j'avais pu garder le secret encore quelques heures, le temps de faire d'autres recherches.

Il était excédé et je compris que la situation n'était pas du tout comme il la désirait.

— Que s'est-il passé ? Ils n'ont pas été aimables avec toi, Jeffrey, mon chéri ?

— Aimables, bien sûr, dit-il avec dépit. Ils savent être corrects. Mais ils n'ont pas confiance en moi. Ils veulent agir seuls. Ils m'ont prié de ne rien toucher jusqu'à leur arrivée demain matin. Ils vont tout gâter, l'affaire sera perdue.

— Quel dommage ! murmurai-je pour compatir à son ennui. Mais tu as besoin de dormir une bonne nuit, Jeffrey. Comment pensent-ils que c'est entré dans le pied ?

— Otis croit que je me trompe. Les autres supposent qu'on l'a fait de force, ou qu'elle a été étourdie avec une goutte de chloroforme ou tout autre soporifique pendant l'injection.

Je bâillai longuement :

—Cela me paraît peu probable.

Il laissa tomber un soulier, puis :

— Sais-tu ? je crois que je m'en vais quand même faire une ronde.

— Maintenant ?

— Oui, tout de suite.

— Comment, faire une ronde ? Tu veux refaire le tour de toutes les salles de bain ?

— Nous allons faire le tour de la maison avec le vaporisateur et la lampe ultra-violette pour chercher les traces de fluorescéine.

Je m'assis en soupirant. J'avais très sommeil mais je ne voulais pas me reposer tranquillement pendant qu'il était à l'œuvre.

— Et bien, allons-y !

— Nous allons d'abord examiner tous les souliers de madame Vinson, pour voir s'il y a des traces de fluorescéine à l'intérieur.

J'avais glissé du lit, allumé la lampe, je mettais mes pantoufles. Jeffrey laçait ses souliers. Au rez-de-chaussée, la sonnerie du téléphone retentit faiblement.

— J'ai le pressentiment que c'est pour nous, marmottai-je. Crois-tu qu'il soit arrivé quelque chose à Michel ?

— Mais non. Ne te laisses pas aller à la panique, Anne.

Je pris l'écouteur. Autant le faire puisque personne ne venait répondre en bas. Une voix demanda :

(A suivre)

Lambretta 1955

Equipée de pneus Firestone Suisse

Nouveau !

POT D'ÉCHAPPEMENT A GRANDE EFFICACITÉ :

Record du silence !

NOMBREUSES AMÉLIORATIONS - FINITIONS IRRÉPROCHABLES
...et grâce au moteur centré et aux pneus à grande section :
TENUE DE ROUTE ET ÉQUILIBRE PARFAITS, CONFORT MAXIMUM DU PASSAGER ET DU CONDUCTEUR, HAUTE SÉCURITÉ

Allez la voir et l'essayer chez les agents officiels Lambretta

IMPORTATEUR GÉNÉRAL POUR LA SUISSE : **JAN S.A.** - LAUSANNE

Meili

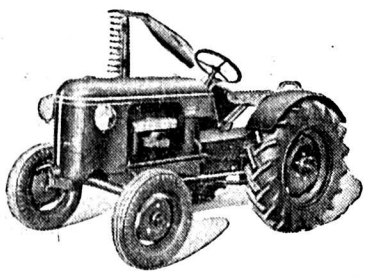

le tracteur qui convient particulièrement au Valais !

Douze différents modèles avec moteurs à benzine, pétrole ou à mazout

Prix à partir de Fr. 6,800.— ; facilités de paiement échelonnées sur plusieurs années

NOUVEAUTÉ : divers modèles 1955 qui conviennent particulièrement au Valais pour les **petites exploitations** et **le service en montagne !**

NOUVEAUTÉ : quatre modèles (12, 24, 36 et 48 CV.) **avec moteur Diesel refroidi par air.**

NOUVEAUTÉ : trois modèles de **tracteurs à usages multiples** (avec des grandes roues AR 9 x 32" et une marche rampante).

Demandez prospectus, listes de prix et références ou une démonstration gratuite à l'agent officiel du Valais :

Charles KISLIG - Sion

Pourquoi nous pouvons livrer à si bon compte :

1. Parce que nous sommes fabricants nous-mêmes.
2. Parce que nous possédons le plus grand choix de meubles du canton.
3. Parce que nous avons des représentants sérieux et spécialisés.
4. Parce que notre clientèle est nombreuse et satisfaite.
5. Parce que nous livrons exclusivement des meubles de meilleure qualité.

NOUS SOMMES
A VOTRE ENTIÈRE DISPOSITION

VISITEZ NOS GRANDES EXPOSITIONS

à **Martigny**, av. de la Gare Tél. (026) 6 17 94
à **Brigue**, av. de la Gare Tél. (028) 3 10 55

A. GERSTCHEN FILS S. A.

FABRIQUE DE MEUBLES

RODynam

LE SUPER ALIMENT POUR VOTRE BÉTAIL

Lisez tous le NOUVELLISTE

Boissard Frères
MENUISERIE — MONTHEY
Téléphone 4.22.50
PAVATEX — Bois contreplaqué
GLACES — VITRERIE
Pose à domicile

Protéger
pour mieux récolter

Sandoline A

produit d'ancienne renommée pour le traitement d'hiver des arbres et arbustes fruitiers

Sandoz S.A. Bâle

On demande

Dame ou demoiselle

active et débrouillarde, ayant de l'initiative, aimant la couture et possédant quelques connaissances commerciales. Place stable et bien rétribuée pour personne capable pas en dessous de 25 ans. Entrée à convenir.

Offres avec photo, références et prétentions de salaire sous chiffre 739 à Publicitas, Martigny.

Représentant (e)

visitant les hôtels, cafés, restaurants, tea-room, pourrait s'adjoindre article de consommation journalière (commission 20 %). Portefeuille clientèle à disposition. — Offres sous chiffre **P. Z. 3723 L. à Publicitas, Lausanne, ou tél. (021) 24 46 25.**

GROSSISTE en produits alimentaires cherche

représentant

à la commission. Bien introduit dans le commerce d'alimentation et la restauration. Pour le canton du Valais.

Faire offres sous chiffre L. 3083 X. à Publicitas, Genève.

Hôtel de la Paix - Sion

Lundi 7 février, à 20 heures 30

Trio ARS VIVA

DE ZURICH

AU PROGRAMME :

Trio : L. Beethoven - J. Brahms - Fr. Martin

Prix des places : Fr. 2.—, Amis de l'Art 1.50
Etudiants 1.—

Location : Hallenbarter, tél. 2.10.63

N'attendez pas...

le dernier moment pour apporter vos annonces

On cherche

jeune homme

de 16-17 ans pour courses et nettoyages. Boucherie - charcuterie H. Waegell & Cie, rue du Temple 10, Genève.

On cherche apprenti

boulanger-pâtissier

Faire offres à la Boulangerie-pâtisserie Lonfat, à Martigny.

FROMAGE

¼ gras, vieux, sec, convenant pour être râpé, expédié par colis postaux de 5 à 15 kilos à Fr. 2.80 le kilo.

Laiterie Güngerich, Langnau i/E

Nous envoyons partout, contre remboursement

SALAMI BOVIN

d'excellente qualité, à Fr. 5.50 le kg. plus port, ainsi que salami qual. supérieure, « type italien », à Fr. 8.50 le kg. plus port. Marchandise garantie sèche. **Nouvelle Boucherie H. von Burg, Vevey.** Industrie du salami.

On cherche jeune

sommelière

propre, de confiance et présentant bien, pour de suite ou date à convenir. Adresse : **Café-restaurant du Patinage, Henri Huguenin, Fleurier** (Val-de-Travers) Neuchâtel. Tél. (038) 9 12 89.

Je cherche, pour le 15 février,

jeune fille

comme bonne à tout faire.

S'adr. à : **D. Pellegrino, Morges, tél. 7.39.12.**

A vendre

moto

T.W.N., modèle 1954, roulé 9.000 km. S'adres. sous chiffre **P 2104 S Publicitas, Sion.**

A vendre

faucheuse

Aebi, sur pneus, état de neuf, faute d'emploi. Bonne occasion. S'adres. Henri Fontannaz, Noville (Vaud).

On demande deux bonnes

effeuilleuses

Bons soins assurés et gage au prix du jour. S'adresser à Alfred Pousaz-Delarze, Verschiez-s-Ollon, Vaud.

GARAGE DE DRIZE

Carouge-Genève

24 mois de crédit

DODGE coupé 1947 950.—
MERCEDES 11 CV. 1938 950.—
PUCH moto 250 cm3 1952 1200.—
HOREX moto 350 cm3 1952 1200.—
PONTIAC 1947 1200.—
PEUGEOT 202 1947 1300.—
BUGATTI 57 1500.—
CHEVROLET 1946 1700.—
CHEVROLET 1947 1900.—
HUMBER 1948 1900.—
RENAULT 4 VC 1949 2000.—
FORD VEDETTE 1950 2200.—
FIAT TOPOLINO 1949 2200.—
CHEVROLET 1948 2200.—
OPEL OLYMPIA 1950 2400.—
WOLSELEY 1950 11 CV 2600.—
TRIUMPH 1800 1947 cabriolet 2800.—
RENAULT 4 CV 1952 Champs-Elysées 2900.—
CITROEN 1948 cabriolet-limousine 2900.—
VW 1950 luxe 3200.—
CITROEN 11 légère 1951-52 3300.—
OPEL OLYMPIA 1951 3600.—
FIAT TOPOLINO 1954 3700.—
CHEVROLET Flettline 1949 3900.—
CHEVROLET Styline 1950 3900.—
FORD ZEPHIR 1952 4500.—
VW 1953 luxe 25,000 km. 4,700.—
PLYMOUTH 1951 14 CV 4800.—
CHEVROLET 1951 4900.—
RENAULT Frégate 1953 5400.—

VENTE — ACHAT — ECHANGE

Route de Drize 14. **Fermé le dimanche.** Tél. 24 42 20

Café du Vieux-Stand

MARTIGNY - BOURG

Dimanche 6 février dès 14 h. 30

Grand loto

de la Société des pêcheurs du district de Martigny

Truites - Volailles - Gibiers, etc.

Attention ! Ce loto a lieu le dimanche **seulement** de 14 h. 30 à 23 heures

---

Entreprise importante cherche pour les **vacances** des enfants de son personnel

maison de vacances

disponible du début de juillet au milieu d'août.

Nous désirons : maison de vacances bien équipée, disposant de 40 à 50 lits, située à une altitude d'au moins 800-1000 mètres.

La préférence sera donnée à une maison disposant d'une direction et du personnel nécessaire à la garde des enfants et avec laquelle un prix de pension par enfant pourra être fixé.

Les offres détaillées avec photos, plan de situation et prix de pension sont à adresser sous chiffre N 6225 Z à **Publicitas, Zurich 1.**

Muraz - Salle du Village

Samedi 5 à 16 h. 30 (pour les enfants) et à 20 h. et dimanche 6 février à 20 heures

Soirée annuelle

de la « Villageoise »

1). Concert;
2). Théâtre; par « Les Compagnons de Rovra »;
3). Concert d'accordéon.

Mauvaises odeurs!

Sur le champ toute odeur s'enfuit grâce au désodorant **Piccali**

le flacon original	Fr. 3.—
Remplissage	Fr. 2.60
la bouteille de 1/2 l.	Fr. 7.50
le vaporisateur (vieux mod.)	Fr. 1.20
le vaporisateur (nouveau mod.)	Fr. 2.50

Nouveau vaporisateur ! vaporisation beaucoup plus fine.

Fabricant: A. Sutter Münchwilen/TG
En vente dans les drogueries et pharmacies.

Vermouth italien d'origine

Contratto

ROSSO BIANCO

GOÛTEZ ET COMPAREZ!

Tavelli S. A., vins, Sierre

Ménagères ? **Une bonne nouvelle !**

« LIMONINA » est le concentré **naturel** de plus de 15 citrons frais fabriqués sur les lieux de production : la Sicile !

excellent pour **friture**, **poissons**, **salades**, **mayonnaise**, **cackes**, **boissons**, **thé, etc.**

AVEC VITAMINES

* Conservation garantie plusieurs mois.
* Plus de déchets Economique !

Fr. 1.80 pièce

DEMANDEZ-LE SANS TARDER A VOTRE EPICIER

Distributeur pour le Valais : CH. DUC S. A. – SION

Galloy

La petite machine à laver avec la grande capacité

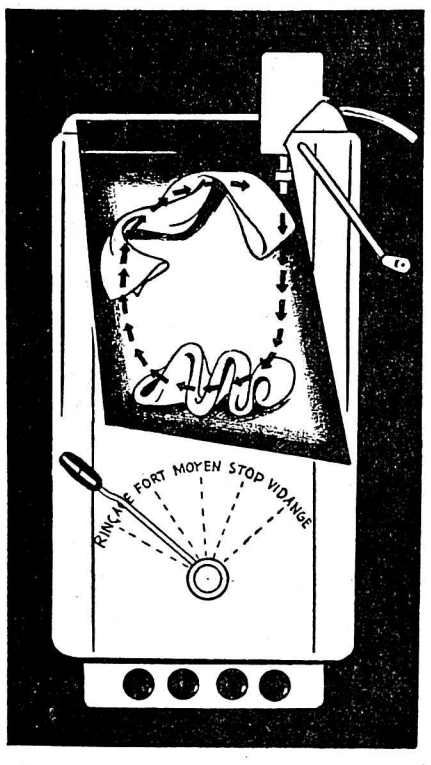

à hydro-réaction

Chauffage électrique et à gaz

frs 650.-

(sans chauffage)

En vente chez votre installateur ou Intertherm SA Zurich 1

LE SECATEUR LEYAT

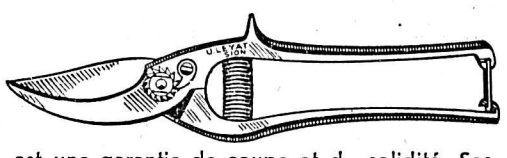

est une garantie de coupe et de solidité. Ses pièces interchangeables et sa forme adaptée font de lui sa grande renommée.
Méfiez-vous des contrefaçons et exigez la marque « Leyat » sur le sécateur. Echenilloir I. qual. pour arbres.
En vente chez tous les bons couteliers et quincailliers.
Fabrique de sécateurs U. Leyat-Sion

Pour vous satisfaire, pour lutter contre la vie chère
Profitez de notre

grande vente réclame

pour faire une réserve pour l'été de nos succulents saucissons vaudois

fumés	à Fr. 7.— le kg.
lard maigre fumé extra	à Fr. 6.40 le kg.
saucisses vaudoises	à Fr. 3.— le kg.
saucisse à rôtir fraîche	à Fr. 5.20 le kg.
salami type Milano	à Fr. 9.20 le kg.

Charcuterie vaudoise de campagne
Pierre Helfer, Mont sur Rolle (Vaud)

Corbillard-automobile
Cercueils
Couronnes
Transports internationaux

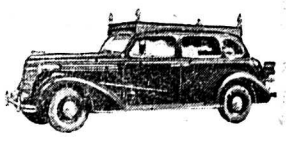

Pompes funèbres
Marc Chappot
Martigny-Ville
Tél. (026) 6.14.13

On cherche pour la saison de mai à septembre, dans un établissement hospitalier

jeunes filles

en qualité d'aide-infirmière, aide d'étage et office et un

jeune homme

en qualité d'aide infirmier. Adresser offres sous cihffre **PO 31175 L à Publicitas, Lausanne.**

Fromages - occasions

¼ gras, légèrement taré	2.20	2.—
¼ gras, non taré	2.60	2.40
¼ gras (22-24 %)	3.20	3.—
¼ gras à râper, vieux 1re qual.	3.—	2.80
Tilsit ¼ gras	2.70	2.50
Tilsit, mi-gras	3.60	3.40
Tilsit, tout gras, vieux	4.60	4.40
Tilsit, tout gras, tendre	5.10	5.—

Petits fromages de montagne, pièces d'env. 7 kg. fr. 3.80 par kg.
Käswolf, Coire 10.

La Cie des produits électrochimiques S.A. à Bex, engagerait

sténo-dactylographe

ayant formation commerciale et si possible connaissance d'allemand.
Adresser offres avec curriculum vitæ, prétention de salaire et références au siège de la société.

On cherche pour chantier : Route Bière- Marchairuz :

1 dessinateur génie civil
1 mécanicien-électricien

Durée des travaux : environ deux ans.
Offres avec références à l'Entreprise *A. Girsberger S. A., Génie Civil, 27, Av. de Montoie, Lausanne. Tél. 26 52 63.*

Chauffages CENTRAUX

tous systèmes, pour l'industrie, maisons locatives et villas. Transformations et réparations.
FOURNITURE DE CITERNES A MAZOUT
A. MEILI - BEX
Téléphone (025) 5 23 22
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES CHAUFFAGES

FAITES LIRE LE « NOUVELLISTE »

IMPRIMERIE RHODANIQUE — ST-MAURICE

Les grandes compétitions de ski

Les championnats suisses à Davos

(disciplines alpines)

Raymond Fellay triomphe au slalom géant

Belle tenue des autres Valaisans

Les championnats suisses ont débuté hier à Davos par le slalom géant. Cette épreuve qui a conquis ses galons fait partie maintenant du programme de toutes les grandes manifestations ; elle s'est disputée sur les pentes de Brämа-Buël à l'Ischalp. Le point culminant était à l'alt. de 1900 m. et l'arrivée se situait à l'alt. de 1330 m. Le parcours des messieurs comportait une dénivellation de 570 m., celui des juniors 460 m. et celui des dames 410 m.

Madeleine Berthod battue !

Les dames ouvraient la compétition. On s'attendait à une victoire facile de Madeleine Berthod, actuellement en grande forme. C'était compter sans la remarquable Ruth Fridlin, de Zoug, qui causa la grande surprise de la journée en parcourant la distance dans le temps fameux de 1' 41" 5. Madeleine Berthod se trouvait battue de 4" 2. Les autres concurrentes sont surclassées par ces deux championnes puisque la troisième est déja à 12" de la gagnante. Relevons la bonne tenue des deux Romandes, Renée Colliard, de Genève, et Micheline Moillen (des Diablerets) du SC. Montreux-Caux.

Chez les juniors double succès romand avec Anita Kern et Michèle Cantova (toutes deux de Villars) aux premières places. Ces deux charmantes skieuses ont fait d'énormes progrès et ne tarderont pas à prendre place parmi l'élite helvétique. En seniors, J. Dänzer et Looser Marg. ont été battues par Ada Maissen dont on avait peu entendu parler. La sympathique skieuse de Val-d'Illiez, Denise Chalier, s'est bien défendue pour sa première grande compétition ; sans doute fera-t-elle mieux encore avec un peu plus de confiance.

Le junior Roger Staub imbattable

Chez les juniors messieurs, le grand espoir d'Arosa Roger Staub partait nettement favori ; il a confirmé les prévisions en surclassant tous ses rivaux avec une facilité qui en dit long sur ses moyens.

Fritz Forrer, le cadet de la fameuse famille de skieurs, fut son plus grand rival, mais l'écart est tout de même significatif : près de 6". Le Zurichois Bruckbacher a confirmé ses qualités tout comme Adriano Testa, tandis que Pajarola apparaît comme une révélation. Belle tenue des deux Valaisans Simon Biner et Michel Carron, alors que nous n'avons pas de nouvelles de Michel Ecœur et Peter Kronig.

Autre espoir suisse : Suter Rupert

Champion suisse junior l'année passée, le jeune coureur de Stoos, Rupert Suter, formé par le Tigre de Saas-Fee Franz Bumann alors qu'il était professeur de ski au Stoos, n'a pas mis longtemps avant de faire parler de lui en catégorie supérieure. Quelle classe chez ce garçon qui excelle dans toutes les disciplines et qui est bien capable de faire la passe de deux, malgré la force des autres concurrents. Bläsi, Kaltenbrunner, Niederberger sont des noms connus et leur classement ne constitue pas une surprise. La course de Roger Mayoraz fut remarquable et confirme la valeur d'un jeune que nous avions soulignée déjà lorsqu'il débutait dans la compétition, bien timidement faute de moyens financiers (il appartient au SC d'Hérémence). Depuis lors un grand effort a été fait et Roger Mayoraz peut donner maintenant la mesure de ses talents et récompenser ceux qui l'on aidé. Autre satisfaction pour nous : la belle tenue de Martial Cherix qui, comme Giroud Ami, de Verbier, se bonifie chaque saison et ne devrait pas tarder à trouver sa grande année.

Bravo Raymond Fellay !

En remportant le double succès du Mont-Lachaux, le puissant skieur de Verbier Raymond Fellay a senti se renforcer en lui la confiance indispensable pour remporter une grande épreuve. Aussi, décidé et volontaire, prit-il le départ en pensant rééditer l'exploit de Montana ; ayant battu une forte équipe allemande et suédoise, pourquoi ne battrait-il pas l'élite des skieurs helvétiques. Sa course fut magnifique et d'un bout à l'autre d'une sûreté qe seule peut donner la grande forme. Un grand bravo au sympathique champion de Verbier, devenu champion suisse grâce au sérieux avec lequel il s'entraîne ! Puisse son frère Milo en prendre de la graine !

Derrière le Valaisan, Andreas Rüedi, comme il fallait s'y attendre, a fourni une prestation de grande classe. Georges Schneider s'est complètement retrouvé et il sera l'homme à battre au slalom spécial pour René Rey. Belle tenue de ce dernier revenu à la compétition depuis peu de temps, mais dont la régularité fait merveille. Entre René Rey et Schneider se sont intercalés K. Gamma, le champion de la Suisse centrale et Hans Forrer qui semble retrouver peu à peu tous ses moyens de 1954. André Bonvin est à une place qui l'honore car la concurrence était redoutable chez les skieurs de l'élite comme l'on peut s'en rendre compte en lisant les noms qui suivent ! Bonne tenue du champion valaisan Stanislas Kalbermatten tandis que Milo Fellay n'arrive pas à retrouver sa forme, bien que possédant un bagage technique peut-être supérieur à celui de son frère Raymond. Quant à J.-M. Trombert, il n'a pas eu de chance, retardé par une chute ; mais il peut se racheter au slalom spécial où il doit se distinguer.

En résumé, bonne journée pour les Valaisans. Que nous réserve la seconde avec la course de descente sur le fameux parcours du Parsenn-Dorftäli (long. 4 km., dénivellation 1090 m.) ! Les dames courront l'après-midi sur la piste de Strela-Schatzalp (long. 2160 m., dénivell. 515 m.). Madeleine Berthod y prendra certainement une éclatante revanche, mais en élite-messieurs qui gagnera de Rüedi, Fellay, Forrer, Gamma ou Bonvin ?

E. U.

Résultats

Messieurs

Juniors : 1. Staub Roger, Arosa, 1' 50" 8 ; 2. Forrer Willy, Wildhaus, 1' 56" 6 ; 3. Pajanola Nando, Davos, 1' 58" 8 ; 4. Testa Adriano, St-Moritz, 2' 02" 7 ; 5. Bruckbacher Frédy, Zurich, 2' 05" 3 ; 6. Less Justus, Lustenberger, 2' 05" 5 ; 7. **Simon Biner,** Zermatt, 2' 06" 1 ; 12. **Michel Carron,** Verbier, 2' 14" 4.

Seniors : 1. Suter Rupert, Stoos, 2' 24" 8 ; 2. Blaesi Roland, Lenzerheide, 2' 30" 8 ; 3. Kaltenbrunner Alex, Davos, 2' 33" 2 ; 4. Niederberger Edy, Bahnalp, 2' 38" 5 ; 5. **Mayoraz Roger,** Hérémence, 2' 39" 6 ; 6. Schwandener Peter, Klosters, 2' 47" 6 ; 7. **Cherix Martial,** Illiez, 2' 47" 9 ; 8. Mailler Emile, Sparkummenau, 2' 47" 9 ; 9. Rainecker H., Bäckenried, 2' 49" 9 ; 10. **Giroud Ami,** Verbier, 2' 50" 8, etc.

Elite : 1. **Fellay Raymond, Verbier,** 2' 13" 8 (meilleur temps) ; 2. Andreas Rüedi, Klosters, 2' 15" ; 3. Georges Schneider, La Chaux-de-Fonds, 2' 17" 1 ; 4. Karl Gamma, Andermatt, 2' 17" 9 ; 5. Hans Forrer, Wildhaus, 2' 19" 6 ; 6. **René Rey, Crans,** 2' 19" 9 ; 7. Ackermann R. Schwytz, 2' 24" 3 ; 8. **Bonvin André, Crans,** 2' 24" 4 ; 9. Kurath Remo, Flumsberg, 2' 25" 2 ; 10. Baehni Philippe, Bienne, 2' 25" 3 ; 11. Gros-Jean Fernand, Genève, 2' 25" 8 ; 12. Forrer Fritz, Wildhaus, 2' 28" 3 ; 13. Zurschmiede Alfred, Scheidegg, 2' 28" 3 ; 14. **Kalbermatten St., Saas-Fee,** 2' 29" 5 ; 15. Moillen Fernand, Montreux, 2' 34" 4 ; 16. Beat Fopp, Davos ; 17. Andreas Hefti, Lausanne ; 18. Amstutz Edy ; 19. **Fellay Milo,** Verbier, 2' 37" 8 ; 20. Suter Kaspar ; 22. **Trombert J.-M.** Illiez, 2' 52".

N. B. — Martin Julen avait effectué le 2e meilleur temps de la journée en 2' 14" 3, mais ne figure pas au classement ayant été disqualifié pour avoir manqué une porte.

Dames

Juniors : 1. Anita Kern, Villars, 2' 10" 1 ; 2. Michèle Cantova, Villars, 2' 10" 3 ; 3. Müller A., Ragaz, 3' 09" 2.

Seniors : 1. Ruth Fridlin, Zoug, 1' 41" 5 ; 2. Mad. Berthod, Château-d'Oex, 1' 44" 7 ; 3. Heidi Beyeler, 1' 53" 3 ; 4. Renée Colliard, Genève, 1' 55" 5 ; 5. Moillen Micheline, Montreux, 1' 56" 8.

Seniors : 1. Maissen Ada, 1' 55" ; 2. Dänzer Julia, 1' 9" 5 ; 3. Looser Marg. 1' 59" 9 ; 4. Ramel-Meier, 5. Bühler Ruth, 6. **Chalier Denise, Illiez,** 2' 09" 9.

Les Valaisans aux Championnats suisses de ski

Epreuves nordiques et relais 12-13 février à Ste-Croix

Fond

Elite : Sierro Maxime (1925), SC Gardes-fr. Ve arr. ; Jordan Raymond (1929) SC Daviaz ; Hischier Karl (1925) SK Obergoms ; Imseng Erich (1930) SK Allalin Saas-Fee ; Genoud Armand (1930), Zufferey Jules (1930), SC Anniviers-Vissoie ; Kronig Victor (1933), Kronig Alfred (1928), SK Zermatt.

Seniors I : Jordan Gaston (1932), Jordan Gilbert (1932), Jordan Alexis (1934), Jordan Fernand (1927), SC Daviaz ; Possa Lorenz (1934), Lorétan Erwin (1934), Marti Oskar (1932), SK Gemmi Leukerbad ; Balleys Marcel (1933), SC Velan Liddes ; Michelig Erwin (1927) SK Rosswald Ried-Brig.

Seniors II : Garbely Otto (1915) SK Obergoms.

Juniors : Biollay Marcel (1937), Barman Willy (1936), SC Daviaz ; Grichting Aloys (1936), SK Gemmi Leukerbad ; Hischier Bernard (1935), SK Obergoms ; Zurbriggen Johann (1935), SK Allalin Saas-Fee ; Morisod Armand (1938), Arlettaz Roger (1938), SC Vérossaz ; Graven Joseph (1935), SK Zermatt.

Possa Lorenz, Lorétan Erwin et Imseng Erich prendront encore part aux épreuves de saut combiné, de saut spécial et du même coup au combiné nordique. De plus les juniors suivants participeront uniquement au saut spécial : Perren Aloys (1935), Andenmatten Richard (1936) et Kronig Urban (1938) SC Zermatt.

Relais

Juniors : 1. **SK Obergoms** (Hischier B., Hischier K., Hischier R., Eyer E.) ; 2. SC Vérossaz (Morisod A. Jacquemoud D., Daves E. Daves A. ; R. Arlettaz R.).

Cat. générale : SC Gemmi Leukerbad (Possa L., Lorétan E., Marti O., Grichting A. ; r. Grichting R.).

Cat. championnat : 1. **SC Anniviers-Vissoie** (Zufferey J., Genoud A., Vouardoux V., Salamin V.), 2. **SC Daviaz** (Jordan R., Jordan Gaston, Jordan Gilbert, Jordan A. ; r. Jordan F.).

Bonne chance à tous !

Commission de presse AVCS.

Avant les championnats d'hiver de la Brigade montagne 10

Les championnats d'hiver de la Brigade montagne 10 se dérouleront le dimanche 20 février aux Diablerets. L'élite des alpins, à savoir plus de 300 patrouilleurs vont disputer en catégorie lourde, catégorie légère et catégarie « patrouille de combat », une très difficile compétition. Ces épreuves permettront aux organisateurs de sélectionner environ 15 à 20 patrouilles sur les 85 inscrites, pour les championnats d'armée d'Andermatt les 5 et 6 mars prochains.

Jamais depuis la fin de la guerre une participation aussi importante de patrouilles n'avait été enregistrée. Leur nombre atteste de la vitalité de cette brigade, troupe de montagne par excellence, dont l'esprit et les performances ont été soulignées à maintes reprises par la presse suisse. Ces championnats se dérouleront en présence des plus hautes autorités militaires et civiles. Aux alpins de cette unité d'armée se sont joints des patrouilleurs de la 2e division, de la brigade forteresse 10, de la brigade légère 1. Ces présences créeront à n'en point douter une émulation exceptionnelle.

Cette journée constituera pour les participants le couronnement de l'entraînement très scévère auquel ils se sont astreints bénévolement au cours de l'hiver ; pour la Brigade-montagne 10 elle marquera le plus important championnat d'hiver qui se soit disputé depuis la fin de la guerre.

Hockey sur glace

Martigny, champion valaisan de Série A

Bien que possédant une avance de 3 points sur Sierre, son dernier rival possible, il était encore nécessaire au H.-C. Martigny de battre Saas-Fée ,hier soir, à Montana, pour être champion valaisan de Série A. Or, ce match n'a pu avoir lieu en raison de grosses chutes de neige dans la journée.

Mais Saas-Fée, pour ne pas retarder la consécration du champion par le renvoi d'une rencontre qu'il n'avait d'ailleurs pas la prétention de gagner, a déclaré officiellement forfait hier après-midi. C'est un geste sportif qu'il convient de relever et que Martigny rendra prochainement en allant disputer un match amical dans la station haut-valaisanne.

Maintenant que le champion valaisan est véritablement connu, félicitons-le pour sa brillante saison sur le plan cantonal et souhaitons-lui une belle carrière dans les finales qu'il disputera dès dimanche. Martigny, sans avoir même pu s'entraîner comme il l'aurait voulu, s'est montré une équipe solide et homogène, supérieurement armée avec des Mudry, Anderson, Giroud et consorts pour venir à bout de ses adversaires de groupe. Elle a bien mérité son titre.

Les finales seront toutefois une autre paire de manches puisqu'elles n'opposeront que des champions. Aussi, Martigny devra-t-il redoubler de cran et d'énergie s'il veut faire entendre sa voix parmi les ténors. Nous n'avons certainement pas à lui recommander de lutter jusqu'au bout pour le triomphe de ses couleurs et le bon renom du hockey valaisan. Bonne chance ! *Ter.*

Fédération cycliste valaisanne

Dimanche 6 février prochain la Fédération Cycliste Valaisanne tiendra ses assises annuelles à Sion à l'Hôtel de la Planta. Dès 14 heures, les délégués des clubs valaisans « attaqueront » l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Appel (2 délégués par club).
3. Rapport du président.
4. Rapport du caissier et des vérificateurs.
5. Revision des statuts selon propositions du comité.
6. Demande d'admission de la Pédale du Gd St-Bernard d'Orsières.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

Au seuil d'une année cycliste qui vaudra au Valais la chance exceptionnelle d'applaudir aux exploits des ténors du cyclisme international, il est certain que les clubs valaisans sortiront de cette assemblée plus unis que jamais.

La Pédale sédunoise, à qui incombe l'organisation de ces assises, attend avec plaisir tous les délégués valaisans. Il est certain que chacun rentrera chez soi, satisfait du travail accompli, et content d'avoir passé une belle journée.

Suiram.

Mont Cervin

L'excellent cigare léger manufacturé en Valais

15 ct.

la pièce

Vonder Mühll S. A. - Sion

†

Monsieur **René DERIVAZ** et ses filles **Solange** et **Sonia** ;
Monsieur et Madame **Simon ROUILLER** ;
Madame et Monsieur **Gustave ROSSIER-DERIVAZ** et leurs enfants, à Sion et Bienne ;
Monsieur et Madame **Maurice DERIVAZ,** à Lausanne ;
Monsieur et Madame **Bernard DERIVAZ** et leurs enfants, à Martigny-Ville ;
Monsieur **Jules NENDAZ** et ses enfants, à Collonges, St-Maurice et Puidoux ;
ainsi que les familles parentes et alliées, à Collonges, Dorénaz et St-Gingolph,
ont la douleur de faire part du décès de

Madame

Denise DERIVAZ-ROUILLER

leur chère épouse, maman, fille, belle-sœur et tante enlevée subitement à l'affection des siens, dans sa 40e année, le 4 février 1955, munie des Secours de la Religion.

L'ensevelissement aura lieu à Evionnaz, le dimanche 6 février 1955, à 11 heures.

Priez pour elle !

Cet avis tient lieu de faire-part.

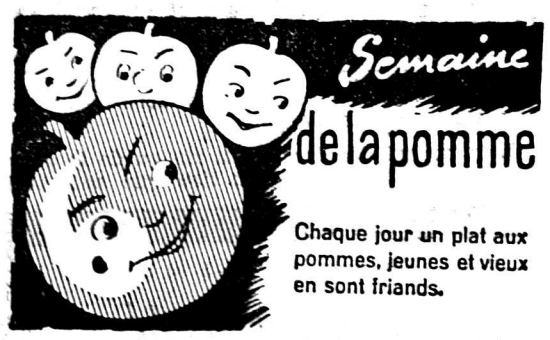

†

Madame **Henriette MARTENET-BERTHOUD,** à Troistorrents ;
Monsieur et Madame **Jérémie MARTENET-MARIETAN** et leur fils **Guy,** à Troistorrents ;
Monsieur **Camille MARTENET,** à Troistorrents ;
Monsieur **Alexis MARTENET,** à Troistorrents ;
Monsieur **Alexis MARTENET,** ses enfants et petits-enfants, à Troistorrents ;
Monsieur et Madame **Alfred MARTENET-DONNET,** leurs enfants et petits-enfants, à Troistorrents ;
Les enfants et petits enfants de feu **Adolphe ROUILLER-MARTENET,** à Troistorrents ;
Les enfants et petits enfants de feu **Aristide MORAND,** à Troistorrents et Monthey ;
ainsi que les familles parentes et alliées **BERTHOUD, ROUILLER, ROSSIER, MARTENET, MORISOD,** à Troistorrents, Vionnaz et Champéry,
ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Henri MARTENET

leur très cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin survenu à l'hôpital de Monthey dans sa 74e année après une courte maladie muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement a lieu à Troistorrents, aujourd'hui, samedi 5 février 1955, à 10 h. 30.

Priez pour lui !

Cet avis tient lieu de faire-part.

THYON PARADIS DES SKIEURS
2 téléskis
Cars régul. tous les dimanches

LACTUSA pour veaux et porcelets coûte moins de 7 ct. le litre

Rédacteur responsable : André Luisier

FAITES LIRE LE « NOUVELLISTE »

La collecte en faveur des sinistrés des inondations en Valais

Troisième liste

Total de la précédente liste	*Fr. 3,054.60*
Fr. B. Fellay, Le Châble	20.—
Anonyme, Sembrancher	2.—
Travalletti Ernest, Salins	5.—
Tissières Arthur, facteur, Orsières	5.—
Baillifard, Bellevue 42, Le Locle	20.—
Communauté religieuse, Sion	300.—
Gex Charles et Coutaz Constant, St-Maurice	10.—
Anonyme, Ardon	5.—
J.-V. Clivaz, Montana	20.—
Robert Perrin, de Lucien, Val d'Illiez	20.—
Gabriel Raboud, employé, St-Maurice	5.—
Albert Meynet, Monthey	10.—
Hermann Cretton, boissons, Charrat	8.—
Anonyme, Morgins	20.—
H. B., Fully	10.—
Jules Dondainaz, Charrat	10.—
Anonyme, Charrat	10.—
Vve Etienne Exquis, Sion	20.—
M. Revaz, Vernayaz	10.—
O. Magnin, combustibles, Monthey	20.—
Marcel Perrin, Chesières s. Ollon	10.—
Anonyme, Vouvry	5.—
Anonyme, Vouvry	5.—
Famille M. G., St-Gingolph	5.—
G. Défago, Grande Dixence	5.—
Bureau des métiers, rue des Mayennets, Sion	50.—
E. Margairaz, Hôtel Suisse, Châteland	30.—
Anonyme, Martigny-Combe	3.—
Anonyme, Pont-de-la-Morge	10.—
Maurice Thurre, Saillon	5.—
Ecœur, Confection, Troistorrents	20.—
Julien Roduit, Clinique St-Amé, St-Maurice	6.—
J.-M. C., St-Maurice	10.—
Total	**3,748.60**

Merci à tous ceux qui ont donné. Mais votre effort, amis lecteurs, ne doit pas se relâcher.

« Le Nouvelliste »
C. c. p. II c 274.

—o—

Monthey

Chute à vélo

(Cg.) — Vendredi matin, M. Guy Vannay, âgé de 17 ans, descendait en bicyclette la rue du Château lorsqu'il fit une chute malencontreuse. Relevé avec une luxation du coude, il fut conduit chez un médecin qui lui prodigua des soins.

—o—

Saxon

Nomination

M. Albert Roth, jusqu'ici fonctionnaire postal à Sion, vient d'être nommé buraliste postal à Saxon en remplacement de M. Jules Favre qui prend sa retraite.

—o—

Vérossaz

Un pylône de l'EOS renversé

Un grand pylône, situé à l'extrémité du Plateau de Vérossaz, dominant les Cases et le Mauvoisin, et qui servira à soutenir une ligne à haute tension, a été trouvé renversé dans un pré, sa base ayant été déboulonnée.

Une enquête est en cours, mais il est difficile pour l'instant de savoir comment il se fait que les boulons aient été enlevés et par qui.

—o—

Sembrancher

Un bébé meurt étouffé

Il y a une dizaine de mois, Mme Perroud, épouse de M. Hermann Perroud, gendarme à Sembrancher, mettait au monde deux jumelles.

Les deux enfants se portaient à merveille. Mais les voies de la Providence sont insondables et l'une des deux petites filles vient de périr tragiquement.

Mme Perroud avait mis ses deux bébés à dormir dans leurs berceaux. Quand, plus tard, elle revint jeter un coup d'œil, elle eut la douleur de constater que l'un des deux était sans vie. Il s'était étouffé avec son duvet.

Tous les efforts faits pour ramener la vie dans ce petit corps furent inutiles.

On imagine les larmes des parents et de toute la famille.

A eux, dans ce deuil cruel qui les frappe vont toute notre sympathie et nos religieuses condoléances.

—o—

Evionnaz

Agression

(Inf. spéc.) — M. Victor Richard, âgé de 65 ans, retraité CFF, rentrait chez lui vers 23 heures 15. En passant dans un endroit obscur, il fut assailli par deux jeunes gens, MM. Pierre et Gérard Mottet, qui le frappèrent violemment, notamment avec un coup de poing américain.

Fort heureusement des témoins purent intervenir assez rapidement, entre autres MM. Rémy Vesy, sous-chef cantonnier, et Claude Mottet.

Un médecin fut mandé pour donner des soins à M. Richard qui a été fortement commotionné et qui souffrait d'une large plaie au menton qui nécessita plusieurs points de suture.

On ignore les raisons de cette agression. Plainte aurait été déposée.

APÉRITIF PICON APPRÉCIÉ DEPUIS 1837

Le cas Eichenwald est-il une nouvelle „affaire Vernier" ?

ZURICH, 4 février. (Ag.) — Une conférence de presse organisée par le commandement de la police de Zurich, vendredi soir, a donné les précisions suivante sur la disparition de Eichenwald, représentant d'horlogerie autrichien.

Un alibi...

Parmi les relations d'affaires d'Eichenwald, figure notamment M. Théodor Weber, commerçant, né en 1918, habitant Bienne. M. Weber aurait dû rencontrer Eichenwald le 16 octobre 1953 vers 14 heures. Mais il ne vint pas au rendez-vous. Plus tard, au moment des recherches effectuées par la police sur la disparition d'Eichenwald, Weber se présenta et expliqua qu'il avait reçu le 17 octobre un coup de téléphone d'Eichenwald, qui lui avait fixé rendez-vous pour le 19 octobre. Ainsi qu'on l'a fait pour plusieurs personnes en relations avec Eichenwald, l'alibi de Weber a été soigneusement contrôlé par la police de Bienne et trouvé sans faille. Les indications données par M. Weber mentionne un certain Dreher ou Dreyer, avec lequel Weber devait rendre visite à un directeur de fabrique d'horlogerie, le 17 octobre entre 11 h. et midi. L aoplice a cherché en vain ce Dreher, elle suppose qu'il s'agit en réalité de Walter Stutzle, né en 1911, récemment décédé.

...qui se révèle faux

Ce n'est que le 21 janvier 1955 que la police zurichoise reçut de Bienne des nouvelles alarmantes. Depuis la disparition d'Eichenwald, Weber avait fait de grosses dépenses, se chiffrant à quelque 100,000 francs. Les alibis de Weber furent une nouvelle fois passés à la loupe, le résultat en fut étonnant : trois alibis donnés par Weber, sur ses faits et gestes du 16 octobre 1953, c'est-à-dire le jour de la disparition d'Eichenwald, étaient faux.

Troublantes déclarations

Un commerçant, qui fournit une fausse indication sur le désir de Weber, a rapporté, au cours d'un second interrogatoire des précisions fort graves. Le 17 octobre 1953, Weber, accompagné de Stutzle, se présenta avec une voiture de louage marque « Hillmann » et raconta à ce commerçant qu'il avait été attaqué. Weber et Stutzle avaient pris dans leur voiture un homme gravement blessé. Ils achetèrent le silence de X. au moyen de quelques billets de mille francs. Puis Weber demanda de pouvoir laver la voiture. X. observa que celle-ci portait de nombreuses marques de sang et que les deux hommes brûlèrent dans la cave un tapis ensanglanté ainsi que des habits. Quelques jours plus tard, Weber remit à X. deux épaisses enveloppes contenant des papiers-valeurs. Il ouvrit d'autre part un compte spécial dans une banque biennoise et versa de grandes sommes sur ce compte.

Weber nie vivement avoir assassiné Eichenwald. Le sang qui a souillé la voiture provenait, selon lui, d'une hemorragie de Stutzle qui souffrait de l'estomac. L'argent dont il disposa, il avoue l'avoir gagné par des moyens malhonnêtes, mais refuse de s'expliquer. On a trouvé en outre chez Weber un plan de défense, apparemment pour le cas Eichenwald.

Qui peut répondre ?

Le juge d'instruction de Zurich s'adresse à la population, lui demandant de bien vouloir répondre aux questions suivantes, au cas où quelqu'un serait en mesure de le faire :

1. Qui peut donner des indications sur l'argent et les dépenses de Théodor Weber ? Qui a été en relations d'affaires, achats, ventes, etc., avec Weber depuis l'automne 1953 ?

2. Qui peut dire si Weber a été en possession d'un revolver ou d'un pistolet ?

3. Qui a vu Stutzle à Porrentruy en octobre 1953. A-t-il pris contact avec un employé de douane ? Avec quelle voiture Stutzle s'est-il rendu le 17 octobre 1953, avant midi, de Porrentruy à Delémont ? A-t-il été à la salle d'attente de Delémont ? Stutzle étant très malade a dû certainement se faire remarquer.

4. A qui a-t-on dérobé, dans la nuit du 16 au 17 octobre 1953, un seau en fer d'une contenance de 17 litres ayant un diamètre supérieur à 32 cm., fortement rouillé à l'intérieur, avec un fond neuf récemment réparé ?

5. Qui peut donner des indications sur un marchand d'horlogerie du nom de Dreher ou Dreyer qui semble avoir eu des affaires surtout à Zurich et à Bienne ?

Tous renseignements et toutes questions se rapportant à cette affaire sont à communiquer au juge d'instruction de Zurich, bureau No 32.

Une récompense allant jusqu'à mille francs sera attribuée pour des communications particulièrement importantes.

La police tient-elle l'assassin du commerçant viennois Eichenwald ?

Le 16 octobre 1953 disparaissait à Zurich le commerçant viennois Eichenwald, porteur d'une somme de 170,000 francs suisses environ. La police vient d'arrêter un homme fortement soupçonné du crime, le commerçant biennois Théodor Weber (photos 3 et 4), qui avait loué une voiture Hillmann sur laquelle on a relevé des traces de sang (No 5). Lors du lavage de la voiture, le criminel a peut-être employé le seau (No 6) volé, lui aussi. Il est très important pour la police de savoir où ce seau a été volé. Walter Stutzle (No 2), qui vient de mourir au pénitencier de Regensdorf fut complice de ce crime.

A l'Assemblée nationale

Avant le vote confiance

M. Mitterand s'explique

PARIS, 4 février. (AFP). — Le débat sur l'Afrique du Nord a repris à 21 heures. Les perspectives d'une crise possible ont attiré un public nombreux.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur la question de confiance, il lui reste à entendre quelques orateurs inscrits.

L'orateur suivant, M. François Mitterand, ministre de l'intérieur, fait remarquer d'emblée que des critiques ont été adressées notamment aux mesures militaires prises par le gouvernement en Algérie. Il s'en étonne. Jusqu'au 10 décembre 1954, date du précédent débat sur l'Afrique du Nord, on reconnaissait au sein de cette assemblée, dit-il, la célérité et l'efficacité des mesures prises par le gouvernement pour faire face à la situation en Algérie.

Pas de pourrissement en Algérie

Le ministre de l'intérieur s'insurge contre certaines interprétations de députés de l'opposition selon lesquelles l'Algérie connaît actuellement un « pourrissement » qui laisserait présager des événements comparables à ceux d'Indochine. Cela, l'orateur le conteste formellement.

La deuxième partie de l'exposé de M. Mitterand, suscite une opposition de principe. Il en est de même aujourd'hui du projet tendant à la fusion des polices algérienne et métropolitaine. L'assemblée, le 10 décembre dernier, avait approuvé le gouvernement qui s'engageait non seulement à réprimer le terrorisme en Algérie, mais à suivre la voie d'une application progressive du statut de l'Algérie.

Le vote qui décidera de la fin ou de la survie du Cabinet Mendès n'aura lieu que ce matin.

Cinéma Corso Martigny

Tous les soirs à 20 h. — Dimanche matinée à 14 h.

Si Versailles m'était conté

Le film aux 90 vedettes — Interdit sous 18 ans

Location dès 19 h. - 6 16 22

Psychose de la peur

En conclusion de son exposé, le ministre de l'intérieur insiste auprès de l'assemblée pour qu'elle définisse non seulement la politique qu'elle refuse, mais également celle qu'elle accepte.

Auparavant, M. Mitterand avait évoqué les perspectives d'avenir qui s'offrent pour l'Algérie. Il y règne actuellement, dit-il, une « psychose de la peur ». Le gouvernement y mettra un terme que s'il est soutenu par l'assemblée.

En ce qui concerne les violences policières qui ont pu être signalées, le gouvernement les réprouve violemment. Un des moyens d'y porter remède est précisément l'intégration des polices française et algérienne.

L'intervention de M. Mitterand a duré plus d'une heure et demie.

—o—

Au fil du jour

● Un manœuvre âgé de 37 ans, Karl Gaissmaier, qui n'avait plus trouvé à se loger depuis quelque temps, est tombé dans une fosse à eau alors qu'il cherchait un endroit pour passer la nuit dans un laboratoire, et s'est noyé près d'*Arbon*.

● Une dizaine d'alpinistes et de savants prennent part à l'expédition germano-suisse de l'Himalaya de 1955. Mais le professeur Dyrenfurth, contrairement à des informations antérieures, n'y participera pas. L'expédition se fixe pour but d'atteindre le sommet du Dhaulagiri (8172 m.) dans l'Himalaya népalais.

● On annonce de source bien informée que l'ancien leader communiste yougoslave, Milovan Djilas, qui a été condamné la semaine dernière pour propagande hostile, sera privé de sa pension d'Etat qui s'élevait à 40 ou 50,000 dinars par mois.

● Le tribunal de Berlin-Est a condamné à mort Karl Theiner, ancien infirmier des SS accusé d'avoir participé à l'assassinat de plusieurs centaines de détenus des camps de concentration de Mauthausen, Dachau et Sachsenhausen.

● Une arrestation mouvementée a été opérée vendredi, à Neuchâtel, où un délinquant, expulsé du canton, est revenu clandestinement et devait être appréhendé par la police cantonale. L'individu ayant fait une résistance acharnée, il s'est barricadé dans une chambre, il fallut avoir recours à la police qui fit usage de grenades lacrymogènes pour sortir le forcené. Celui-ci fut finalement maîtrisé, non sans avoir blessé un gendarme d'un coup de couteau.

● Les nouveaux conseillers fédéraux Holenstein, Chaudet et Lepori, ont rencontré, vendredi, au Foyer de la presse, les journalistes accrédités au Palais fédéral. Au cours d'une discussion amicale, on a constaté une commune bonne volonté dans la collaboration entre l'administration et la presse au service de l'information de l'opinion publique.

● La Direction du 1er arrondissement des Chemins de fer fédéraux communique :

Vendredi, vers 13 heures 30, la tempête a déraciné un grand sapin et l'a projeté contre la ligne de contact, à proximité du pont de La Mionnaz, entre Palézieux et Oron. Les deux voies ont été obstruées jusqu'à 16 heures, la seconde jusqu'à 18 heures 20.

A travers le pays

● Mercredi à **Rorschach**, M. Wilhelm Schœllhorn, 73 ans, manœuvre du bâtiment, a été victime d'un accident. Alors qu'il traînait une charrette à bras, il fut atteint par un camion. Le timon de la charrette écrasa le malheureux contre la batterie d'accumulateurs du camion. Grièvement blessé, Schœllhorn mourut dans la nuit de mercredi à jeudi.

● Le Grand Conseil bernois, dont la session extraordinaire s'ouvrira le 14 février, est saisi d'un arrêté populaire portant ouverture d'un cédit de 1,730,000 francs à la direction des travaux publics du canton, pour la transformation et la **rénovation du château de Porrentruy,** en vue d'y transférer l'administration du district et les prisons ainsi que d'y installer quatre logements pour le géôlier, le concierge et le personnel de la police, l'arrêté sera soumis au vote populaire.

Marchés d'animaux de rente indemnes de tuberculose

Printemps 1955

Février : Brig 17, Monthey 9, Sierre 28, Sion 26.

Mars : Brig 3-17, Leuk-Stadt 1, Martigny-Ville 28, Monthey 9, Sierre 21, Sion 26, Visp 12.

Avril : Brig 7, 14, Conthey-Bourg 29, Gampel 19, Susten-Leuk 5, Martigny-Bourg 4, Martigny-Ville 25, Moerel 18, Monthey 6, Naters 20, Raron 9, Riddes 23, Sierre 11, Sion 16, Stalden 13, Turtmann 12, Visp 30.

Mai : Bagnes 13, 27, Brig 12, Glis 18, Leuk-Stadt 3, 17, Martigny-Bourg, 2, 16, Monthey 11, 25, Orsières 18, Sembrancher 20, Sierre 23, Sion 7, 14, 28, Stalden 10, Turtmann 9, Visp 21.

Juin : Brig 2, Martigny-Bourg 7, Monthey 8, Orsières 3, Sierre 6, Sion 4.

N.-B. — Ne seront acceptées à ces marchés que les bêtes portant une marque d'identification et accompagnées d'un certificat valable d'absence de tuberculose.

Sommaire

Page 1 : Du droit de réponse. — demain c'est dimanche.
Page 2 : Hommes qui parlent. — Nouvelles suisses et étrangères.
Page 3 : Pommes de l'enfance.
Page 4 : Athalie ressuscitée. — Mots croisés.
Page 9 : Les championnats suisses de ski et tous les sports.

René Roulet - André Zurbriggen
SION - Tél. 2.13.71
TOUTES ASSURANCES AUX MEILLEURES CONDITIONS